

L'Action NATIONALE

Volume LXXIX, numéro 4, avril 1989

Appel aux Québécois et Québécoises

Le Mouvement Québec Français

L'enseignement de l'histoire

Micheline Dumont

L'insertion professionnelle et sociale des jeunes

Madeleine Blanchet

Disparaître?

Rosaire Morin

L'ACTION NATIONALE

revue d'information nationale

Directeur: Gérard Turcotte

Secrétaire: Monique Tremblay

Collaborateurs:

François-Albert ANGERS, Louis BALTHAZAR, André BEAUCHAMP, Jules BÉLANGER, Christiane BÉRUBÉ, Jean-Louis BOURQUE, Odina BOUTET, Guy BOUTHILLIER, André D'ALLEMAGNE, André GAULIN, Marcel LAFLAMME, Robert LAPLANTE, Alain LARAMÉE, Maurice LEBEL, Delmas LÉVESQUE, Denis MONIÈRE, Jacques-Yvan MORIN, Rosaire MORIN, Michel PLOURDE, Gilles RHÉAUME.

Abonnement:

	1 an (10 numéros)	2 ans (20 numéros)
Québec, Canada	25,00\$	45,00\$
Autres pays	30,00\$	50,00\$
Abonnement de soutien	35,00\$	

«Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans le *Canadian periodical index* depuis 1948 et dans *Point de repère*, publié par la Centrale des bibliothèques et la Bibliothèque nationale du Québec, depuis 1985. Les articles parus entre 1966 et 1972 sont signalés dans l'*Index analytique* et ceux de 1972 à 1983, à la fois dans *Radar* et dans *Périodex*».

ISSN-0001-7469

ISBN-2-89070

Dépôt légal:

Bibliothèque nationale

82, rue Sherbrooke ouest

Montréal H2X 1X3

845-8533

Courrier de la deuxième classe

Enregistrement numéro 1162

l'Action **NATIONALE**

Volume LXXIX, numéro 4, avril 1989

TABLE DES MATIÈRES

GÉRARD

TURCOTTE: Et de UN... 310

MOUVEMENT

QUÉBEC FRANÇAIS: Québécois, Québécoises 312

JEAN MARCEL: Le jugement dernier
du dernier des jugements 316

CAROL ANCTIL: Non à l'imposture
anti-démocratique
du gouvernement des juges 327

ODINA BOUTET: Comment le peuple du Québec
fut sauvé de la disparition 333

ROSAIRE MORIN: Des trouvailles dégoûtantes
et des découvertes merveilleuses 338

LA NATION CANADIENNE-FRANÇAISE

MICHELINE

DUMONT: L'enseignement de l'histoire 375

MADELEINE L'insertion professionnelle

BLANCHET: et sociale des jeunes 395

FERNAND DUMONT: Une mutation de civilisation 401

LA POPULATION

ROSAIRE MORIN: Disparaître? 407

Nos annonceurs 415

Et de UN...

La GRANDE MARCHÉ du 12 mars 1989, à Montréal, organisée par le MOUVEMENT QUÉBEC FRANÇAIS, à laquelle participèrent quelque cent mille Québécois et Québécoises, passera certainement à l'histoire. Les médias la qualifièrent «la plus grande manifestation populaire du siècle en faveur de la langue française au Québec». On pourra lire dans le présent numéro de la revue l'APPEL lancé à cet occasion aux Québécois et Québécoises. Dans le numéro de mai, nous publierons le MANIFESTE que le MQF a présenté au Premier Ministre du Québec au lendemain de cette MARCHÉ. Ce document indique clairement que la lutte linguistique est loin d'être terminée et qu'il faut la continuer et même l'intensifier dans la solidarité et la dignité.

Et de DEUX...

Le troisième colloque de l'Université du Québec à Montréal, sur les leaders politiques du Québec contemporain, tenu les 17, 18 et 19 mars 1989, a porté sur André Laurendeau, journaliste, député, chef de parti, directeur de revue, animateur d'un mouvement de jeunesse et président de commission royale d'enquête. Les deux premiers colloques ont porté sur l'ancien chef libéral, Georges-Émile Lapalme, en 1987, et sur l'ancien premier ministre Jean Lesage, en 1988. Ils seront consacrés aux anciens premiers ministres du Québec, Daniel Johnson, en 1990, et René Lévesque, en 1991. Une quarantaine de panélistes, politicologues, d'historiens et d'anciens collaborateurs d'André Laurendeau, ancien directeur de l'*ACTION NATIONALE*, sont venus témoigner sur la carrière et l'œuvre de l'ancien co-président de la Commission Laurendeau-Dunton. Les travaux de ce Colloque André Laurendeau, seront publiés en volume, comme ce fut le cas pour les deux premiers.

Et de TROIS...

Le 15 août 1989 marquera le quatrième centenaire de la parution de l'ordonnance de Villers-Cotterets sur la réforme de

la justice, stipulant, dans ses articles 110 et 111, que tous les actes et opérations de justice se feraient désormais en français. Par cette ordonnance du 15 août 1539, le roi François 1^{er} substitua le français au latin dans les jugements, actes notariés et registres d'état civil, rendant ainsi la langue française dorénavant obligatoire dans tous les actes officiels en France.

Nul doute que cet anniversaire historique sera mis en évidence à la 9^e Conférence des communautés ethniques de langue française qui se tiendra à Paris à la fin de juin 1989, de même qu'au Sommet de la francophonie en mai à Dakar.

Rappelons que Villers-Cotterets (8 500 habitants), dont le château fut reconstruit par François 1^{er}, est le chef-lieu du département de l'Aisne. C'est de la forêt de Villers-Cotterets que déboucha la première contre-offensive victorieuse du maréchal Foch, le 18 juillet 1918.

Gérard Turcotte
Directeur

Québécois, Québécoises

Nous reproduisons le texte de L'APPEL lancé aux Québécois et Québécoises par le Mouvement Québec Français, lors de la Grande Marche du 12 mars 1989.

Nous voici rassemblés à l'appel du Mouvement Québec Français et, comme chaque fois où c'est notre langue qui nous appelle, c'est au-delà et au-dessus de nos attaches particulières que nous nous situons. Et nous sommes ici, aujourd'hui, pour que tout le monde sache que nous sommes décidés à lutter jusqu'au bout pour le Québec français et sa Loi 101.

Le Québec français, nous le voulons, parce que nous avons des choses à nous dire, et à dire à ceux et celles qui vivent parmi nous et qui doivent pouvoir partager notre vie. Le Québec français, nous le voulons parce que nous avons des choses à dire, et que le monde attend que nous lui parlions tels que nous sommes. Et, pour que le Québec français se fasse, nous avons besoin de la Loi 101, parce que cette loi est la Charte de notre droit, et le fondement de notre volonté de vivre en français.

Oui, vivre en français! Travailler, enseigner, étudier en français, et le faire bien. Vivre en français, et raconter, chanter, dire le monde à notre manière. Vivre en français et bâtir le Québec à notre façon.

Faire le Québec français, et s'en donner les moyens, voilà bien la chose la plus normale. Et, pourtant, cer-

tains voudraient nous la refuser. En particulier, c'est ce que fait Ottawa chaque fois qu'avec ses lois, sa Cour, son argent, il s'acharne sur notre langue, morceau par morceau, article par article, mot par mot.

Faire le Québec français et s'en donner les moyens, c'est bien la chose la plus normale. Et, pourtant, c'est ce que ne comprend pas notre gouvernement, qui laisse notre langue et notre loi glisser sur la pente où les ont mises son manque de courage, son manque de vision, et son manque de fierté.

Ça suffit! Nous sommes ici, aujourd'hui, dans ce rassemblement immense, pour dire «non» à la Loi 178, ce tissu de demi-mesures, de contradictions et de ridicules, qui annonce et prépare de nouveaux reculs, de nouvelles humiliations et de nouvelles défaites.

Ça suffit! nous somme ici, aujourd'hui, pour dire «non» également à tout ce qu'Ottawa a entrepris, entreprend ou pourrait entreprendre contre notre Loi 101. En particulier, nous sommes ici pour dire «non» à sa Loi C-72, et à la menace de bilinguisation qu'elle fait peser sur le Québec, notamment sur le monde du travail, là précisément où se joue l'avenir de notre langue.

Québécois, Québécoises, où que vous soyez aujourd'hui, entendez-nous! Le temps presse: agissons ensemble, agissons maintenant et datons de ce jour la reconquête de notre Loi 101, de notre langue et de notre avenir.

Remettons notre gouvernement dans la voie du Québec français. Reprenons un à un tous les morceaux qu'on nous a enlevés. Replaçons notre langue sur son socle. Et pour en finir une fois pour toutes avec le temps des menaces et des incertitudes, faisons de l'État du Québec, faisons du peuple du Québec, c'est-à-dire de

chacun et de chacune d'entre nous, le dépositaire, le garant, le maître de notre langue. Ainsi, et ainsi seulement, remplirons-nous la promesse solennelle que nous nous sommes faite à nous-mêmes, en adoptant la Loi 101, de faire du français au Québec la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce, des affaires, bref, la langue de notre vie.

Disons-leur tout net! Leur Loi C-72 à Ottawa, nous n'en voulons pas. Leur Loi 178, à Québec, nous n'en voulons pas. Et surtout, leur Québec bilingue, nous n'en voulons pas, nous n'en voulons plus, nous n'en voudrions jamais.

Nous, c'est simple, c'est clair, c'est net, c'est le Québec français que nous voulons. Celui dont rêvaient nos ancêtres dans leur tristesse et leur humiliation. Celui que nous avons commencé à faire. Celui que nous aurions sans doute déjà assuré si Ottawa n'était venu brouiller les cartes, et si notre gouvernement québécois avait su être à la hauteur de ses responsabilités.

Reprenons l'affaire en main, et plantons le drapeau de notre langue partout. Dans nos villes et dans nos villages, pour qu'il soit clair que tout le Québec est territoire de langue française. Dans nos usines, dans nos laboratoires, dans nos ateliers, dans nos bureaux, partout, pour qu'il soit clair que c'est en français que nous travaillons à bâtir le Québec de demain. Dans nos écoles, dans nos hôpitaux, dans nos services. Dans nos rues, dans nos commerces, dans tous nos commerces, pour qu'enfin ceux-ci ne soient plus lieux de vexations et d'humiliations. Le drapeau de notre langue, c'est au cœur de nos vies que nous allons le planter.

Du français partout, du français pour tout, du français pour tous, voilà le Québec français!

Ce Québec français, nous le voulons pour nous tous, Québécois et Québécoises, d'où que nous venions, qui que nous soyons, où que nous allions, mais nous le voulons surtout pour les jeunes, qui y trouveront la voie de leur avenir.

Nous le voulons aussi pour tous ceux et celles qui choisissent de vivre parmi nous, et qui trouveront dans notre langue la clé et le cœur du Québec.

Nous le voulons enfin pour toutes les langues, toutes les cultures, tous les peuples qui, partout dans le monde, subissent la même pression que nous, et qui trouveront dans nos luttes et dans nos succès la preuve que le combat est nécessaire et que la victoire est possible.

La Loi 101 est taillée à la mesure de cette ambition que nous nous sommes fixée à nous-mêmes. Cette loi nous convient. Cette loi nous plaît. C'est en la défendant que nous nous défendons, c'est en la respectant que nous nous respecterons.

Vive la Loi 101!

Vive le Québec!

Vive le Québec français!

Le Mouvement Québec Français

Montréal, le 12 mars 1989



Le jugement dernier du dernier des jugements

par JEAN MARCEL

Nous avons eu longtemps la naïveté de croire que le conflit majeur qui divisait ce pays qu'on appelle Canada résidait dans la coexistence ou la cohabitation (comme vous voudrez) de deux peuples, de deux langues et de deux cultures dont l'une était représentée par le Québec et le reste de ce qui reste par les autres. Nous devons bien nous rendre à l'évidence à présent, dupés que nous fûmes, et à la lumière des récents événements où des magistrats non élus sont tenus par constitution de se substituer à des législateurs élus, légitimes et légaux, que ce conflit tient en vérité tout entier dans un très simple problème de géométrie dans l'espace: comment faire tenir le plus longtemps possible un chapeau triangulaire équilatéral, c'est-à-dire à trois côtés égaux, sur une tête qui, elle, en a quatre. Autrement dit, ce pays, qui n'en a peut-être pas pour très longtemps — profitons-en —, est devenu aussi ridicule que ce que je viens de vous en démontrer par théorème.

Quoi qu'il en soit, le Canada n'a jamais fait dans le passé figure d'un pays très sérieux. Des locutions d'autrefois, comme «diamants de Canada», «quelques arpents de neige», «terre de Caïn» pour illustrer ce qu'on en pouvait penser, l'enseigneraient à souhait, s'il en était besoin. C'est encore aujourd'hui cependant le lot de sa bien terrible destinée. L'effort, à la fois singulièrement drolatique et pathétique, fourni tous les jours par ses habitants pour l'exalter tout en croyant le soustraire à la vacuité que risquerait d'inspirer son ingrat destin, contribue plus encore

à l'abaisser qu'à l'asseoir parmi les nations du monde, fussent-elles mieux ou moins bien pourvues que lui par la nature ou certains hasards contraignants de la géopolitique.

Puissance moyenne, moyennement peuplé, n'ayant pas même les moyens de sa médiocrité, et croyant les avoir, démesurément grand, monstrueusement froid, tout concourt à l'assigner dans ce «beau milieu» glacé et propre, entre l'histoire et le néant. Mon seul désir est de ne pas y mourir avant qu'il n'ait reçu le prix de son hébétude. Et ce singulier couronnement passe nécessairement, pour moi, par l'opération de son éclatement. Et cette opération même, par notre retrait précipité, si possible avant qu'il ne soit trop tard et que nous ne soyons emportés avec lui dans sa folie. Le bruit que fera sa chute dans l'histoire du monde sera de toute façon à peu près l'équivalent du tapage que pourrait faire une libellule en tentant d'avaler un maringouin.

Le jugement dernier

Je voudrais tout de même, pour être pris tant soit peu au sérieux, étayer ce jugement un peu bref par une analyse en règle de celui qui firent il y a à peine un mois nos honorables juges. Il tient en quatre-vingt-cinq pages bien pleines et très entières. Si l'on défalque de ce nombre les pages consacrées à donner la liste des intimés, requérants et intervenants, à résumer les jugements antérieurs des tribunaux inférieurs, à rappeler le litige et les accusations dont les intimés faisaient l'objet, à citer dans leur longueur les articles de diverses lois auxquels on fait appel, à poser des questions rhétoriques qui sont le lot de la tradition juridique, à invoquer la jurisprudence et le corps de la doctrine, nonobstant les répétitions, les rappels et les radotages d'usage, le jugement au sens strict tient au total en une page sommaire, mais se reflète le plus clairement dans toute sa splendeur en cette division que l'on appelle «les motifs du jugement» et qui en l'occurrence occupe raisonnablement la demi-page que voici :

«La Cour pense qu'il n'a pas été démontré que l'interdiction, par les articles 58 et 69, de l'emploi d'une autre langue que le français est nécessaire pour défendre et améliorer la situation de la langue française au Québec, ni qu'elle est proportionnée à cet objectif législatif. Puisque la preuve soumise par le gouvernement indique que la prédominance de la langue française ne se

reflétait pas dans le 'visage linguistique' du Québec, les mesures prises par le gouvernement auraient pu être conçues spécifiquement pour régler ce problème précis tout en restreignant le moins possible la liberté d'expression. Alors qu'exiger que la langue française prédomine, même nettement, sur les affiches et les enseignes serait proportionnel à l'objectif de promotion et de préservation d'un 'visage linguistique' français au Québec et serait en conséquence justifié en vertu des Chartes québécoise et canadienne, l'obligation d'employer exclusivement le français n'a pas été justifiée.» (p. 75)

Un silence troublant

Qu'est-ce à dire, sinon que le jugement qui en découle, annulant les articles 58 et 69 de la *Charte de la langue française*, est ce qu'il est (et vous en connaissez les conséquences) uniquement en raison de ce fait que «La Cour pense qu'il n'a pas été démontré...» et qu'en conséquence «... l'obligation d'employer exclusivement le français n'a pas été justifiée». C'est donc dire que s'il avait été démontré que..., l'obligation d'employer exclusivement le français eût été justifiée. C'est, par renversement, la logique la plus conforme, il me semble. Ainsi donc le jugement proprement dit se dit lui-même dépendre, par motifs, d'une absence de démonstration.

Mais qui donc se trouvait pour lors responsable de cette démonstration qui eût entraîné la justification? Dans le préambule aux motifs, le document officiel précise: «En fait, dans son mémoire et dans ses arguments oraux, le procureur général du Québec n'a pas tenté de justifier l'exigence de l'emploi exclusif du français.» (p. 74) Ainsi donc (logique oblige), la Cour «pense qu'il n'a pas été démontré que...», parce que le procureur général du Québec n'a pas même tenté de démontrer que... Ainsi donc encore et enfin, le jugement sublime d'une Cour suprême, qui a mis en péril la paix linguistique et la stabilité politique d'un pays, qui a conduit un gouvernement à utiliser une clause dérogatoire abjecte pour adopter une loi qui de toute façon ne satisfait personne et irrite tous les partis en cause, qui a provoqué, par voie de conséquence, l'appel à la désobéissance civile et l'apparition d'un Néron qui joue du violon pendant que ses bureaux brûlent, repose en réalité sur cette simple et fragile constatation

que le Procureur général du Québec, par le truchement de ses représentants devant la Cour, n'a pas même tenté de faire ce qui lui incombait de par sa fonction.

Ce même Procureur général du Québec, dans la personne de Herbert Marx, en lieu de s'acquitter de sa tâche que de toute évidence il ne tenait pas à voir réussir, s'occupait, dans le même temps (qu'on se souvienne), à défrayer à même le Trésor de nos fonds publics les honoraires des procureurs de la partie adverse, en vertu (si l'on peut dire) de la Triple-Alliance de l'hypocrisie; de l'injure et du mensonge. Avouez que la situation ne laisse pas de ressembler au guignol le plus grotesque. Je sais bien, les choses étant ce qu'elles sont et les personnes ce qu'elles disent, qu'on ne pouvait raisonnablement demander à Herbert Marx de défendre la cause de la *Charte de la langue française* devant le tribunal de la Cour suprême.

Son honneur, cependant, s'il en avait eu quelque soupçon, lui eût commandé de démissionner. Il l'a fait trop tard, quand il eut perdu la cause qu'il voulait perdre, sur le coup d'une utilisation pour le moins «bourrassante» de la clause dérogatoire, elle-même assez dérisoire, mais qui allait du moins donner à la population francophone l'ombre de l'illusion d'un demi-gain par le réchappement du droit au «maquillage français» de notre vie publique. Il l'a jugée inacceptable; il a démissionné; il a montré son vrai visage, dont nous garderons soigneusement l'empreinte des deux côtés dans les archives de notre histoire. Merci!

Défaut de preuve?

Entendons-nous bien: L'accusation à l'endroit du Procureur général du Québec ne vise aucunement, de ma part, à disculper les juges. Ceux-ci, en effet, avaient le devoir de se rendre compte de la gravité de ce qu'ils signifiaient eux-mêmes en affirmant comme ils l'on fait que le procureur en question n'avait pas même tenté de porter son fardeau de preuve. Ils pouvaient et devaient, étant donné *surtout* les conséquences supputées que j'ai dites plus haut, s'autoriser du précédent de leur célèbre jugement de 1980 dans la cause «Northern Telecom», pour renvoyer la cause, faute de ce que le procureur ait assumé avec honneur son rôle de procureur. Les discussions sur l'inclusion de la liberté linguistique d'expression commerciale dans les libertés fonda-

mentales apparaissent bien bénignes à côté de cette négligence criminelle du Procureur général — aussi, ne vais-je pas les aborder, si ce n'est pour signaler en passant que nos honorables juges eussent pu s'autoriser de la jurisprudence de leurs propres jugements antérieurs et souvent récents pour exclure la liberté linguistique d'expression commerciale du lot sacré des libertés fondamentales. Mais ceci est une autre affaire.

On conçoit, certes, que les juges n'aient pas voulu porter seuls l'odieux d'un jugement de si considérable portée politique en se déchargeant contre le Procureur général. La phase désignant celui-ci comme responsable du jugement par incurie est, de l'avis de tous les juristes que j'ai consultés, le moment capital des motifs du jugement. D'un autre côté, les honorables tricornés ne pouvaient pas ignorer qu'ils avaient eux-mêmes, en 1987, refusé de juger pour défaut de preuve suffisante la cause du *Rio Hotel*, plaidée pour justifier, en regard de la *même Charte canadienne des droits et libertés*, les danses de nues comme relevant du droit à la liberté d'expression.

Mais enfin la logique juridique obligeait la Cour, me semble-t-il, autant par droit que par souci de sa crédibilité, à tenir compte de sa propre jurisprudence dans un cas où se trouvait précisément débattu le même droit, présumé protégé par la *même Charte*. Une cour, fût-elle suprême, a le droit strict, je sais bien, de se dédire, voire de se contredire, mais nous voici avisés désormais qu'il existe bien, dans ce pays tristement décrit plus haut, en matière de justice, deux poids et deux mesures selon qu'il s'agit de la vie d'une «société distincte» ou du trémoussement de nobles fessiers. Nous en prenons acte. D'autant que la suprême Cour en est, en dix ans, à son troisième jugement d'invalidation d'un pan significatif de la plus nécessaire, de la plus vitale de nos lois. C'est à croire que la *Charte canadienne des droits et libertés* de 1982 a été faite sur mesure spécifiquement pour ce saint office. Et je me ferai fort de le démontrer un jour.

Les juges ont oublié

En attendant, je rappellerai pour mémoire deux causes, dont certaines argumentations du jugement qui nous occupe entendent de toute évidence ne pas tenir compte. Il s'agit de la cause de l'*Alliance de la fonction publique du Canada*, où il était

jugé une fois pour toute, en 1987, que les droits économiques, en l'occurrence le droit de grève, ne se trouvaient pas inclus dans les libertés fondamentales de la *Charte*. Mais comment, alors, expliquer sans grimace que la liberté d'expression commerciale en fait partie?

L'autre cause est celle dite de *Fraser contre la Commission des relations de travail de la fonction publique*, en 1985, où les juges auraient trouvé ceci, sorti de leur auguste plume d'oie: «(...) il est par ailleurs évident que la liberté de parole ou d'expression n'est pas une valeur absolue ou inconditionnelle. Il faut tenir compte de certaines autres valeurs.» Évidemment, ces autres valeurs ont tous les honneurs de la primauté, lorsqu'il s'agit de garantir les droits du Gouvernement fédéral, fût-ce contre la liberté d'expression *politique* d'un citoyen comme Fraser qui réclamait le droit de se prononcer contre le système métrique.

La valeur d'un peuple

Mais la Cour décide du contraire lorsqu'il s'agit d'affirmer que le Gouvernement du Québec a le droit d'exiger que la langue de l'affichage commercial public soit, sous certaines conditions, le français. Il aurait suffi alors de tenir compte de ce que les juges ont appelé en 1987 «les autres valeurs» et auxquelles ils semblent tant tenir. En l'occurrence, quelles étaient-elles? En réalité, elles ne sont pas plurielles et se réduisent à une seule, qu'il n'était pas difficile de connaître. La valeur d'un peuple qui, après deux siècles d'occupation et de dénis constants de sa spécificité de langue qui étaient autant de manifestations de mépris, entend par un solide coup de barre et une législation vigoureuse redonner à son expression linguistique la place qui lui revient.

C'était pourtant à cette condition, on aurait dû le savoir, que la Confédération canadienne pouvait encore tenir un bout de temps. Il fallait pour ce faire, certes, abroger des droits de conquête de fait, irriter des us et coutumes, bousculer des préjugés bien assis des deux côtés de la clôture — mais c'était une affaire de temps, le temps de redresser par simple compensation une inégalité scandaleusement séculaire et reconnue de tous, après quoi, j'en suis sûr, les droits linguistiques de la minorité anglophone (déjà singulièrement assurés en maints domaines de la *Charte*) auraient été gratifiés de notre légendaire magnanimité.

La Sainte-Alliance Québec

Voilà, s'il avait été tenu, ce qu'aurait pu dire, pour justifier la législation du Gouvernement qu'il était par mission chargé de représenter, le Procureur général du Québec. Au lieu de cela, à quoi avons-nous assisté? À la formation d'une Sainte-Alliance Québec qui, dès 1976, avec déjà des moyens auxquels nous-mêmes n'avons jamais eu accès de toute notre histoire, s'était donné pour mission d'entretenir la discorde. Outre ses caisses fabuleuses, qui lui permettent, par exemple, de brûler sans remords ses propres drapeaux (on peut les remplacer bientôt), elle dispose de trois forces d'armes que j'ai déjà évoquées plus haut. Oui, hypocrites de ne pas vous souvenir de l'état dans lequel, il y a peu de temps encore et depuis deux siècles, vous nous avez contraints de mener l'existence d'un peuple clandestin qui ne se reconnaissait dans aucun des miroirs de notre vie publique.

Personne alors, chez vous, ne croyait bon de s'indigner devant cette deuxième ville française du monde qui laissait croire que vous en étiez les seuls habitants, alors que vous n'en étiez que les maîtres. Personne non plus, qu'on se souvienne, pour s'insurger contre le règlement XVII de l'Ontario qui abolissait l'enseignement en français. Personne pour protester, lorsque le français fut banni de la vie publique par l'Acte d'Union de 1840, ou en 1874 par une loi manitobaine. Et quand, secourables samaritains de vocation tardive, vous vous êtes mis à vous intéresser au sort déjà scellé que vous aviez déjà fait à nos minorités d'outre-frontières, c'était encore dans le dessein calculé de ne penser qu'à vous-mêmes et de vous couvrir de la plus odieuse façon du nom de «minorité» afin de préserver vos droits de conquête, vous qui vous partagez le continent avec 250 millions des vôtres qui sont de surcroît les mieux nantis du monde.

Injurieux, quand vous pleurnichez sur nos prétendues injustices, alors que vous avez le dos appuyé sur ce nid où fourmillent le klu-klux-klans, les mouvements néo-nazis, les fondamentalismes et les intolérances les plus diversifiés. Vous vous prétendez héritiers des fondateurs de toutes les démocraties, et vous refusez de condamner l'appel à la désobéissance civile contre un gouvernement qui vous est par ailleurs tout dévoué et que vous avez vous-mêmes unanimement élu. Il n'est pas une manifesta-

tion nationale québécoise depuis 1960 où j'aie pu voir passer la flamme de fanatisme qui illuminait l'autre soir tous les yeux de votre assemblée de Westmount.

Menteurs, enfin, quans vous prétendez habiter ce pays, comme vous dites maintenant, «depuis deux siècles». Mais fussiez-vous tard venus, il demeure que ce que vous revendiquez, ce sont héritages de conquérants, et de conquérants de conquête militaire. Les véritables descendants des lendemains de la conquête sont tout au plus 25 000 — ce qui, en vérité, ne leur confère pas plus de droits réels que n'en accorde la Constitution actuelle. Le gros de votre contingent passe à peine les deux ou trois générations — ce que j'aurais scrupule à vous rappeler, si votre outrecuidance ne m'y obligeait, car j'estime que ce n'est pas la plus ou moins ancienneté qui fait droit à la liberté. Et un nombre moins négligeable, par voie de génération sinon de transmission de mentalité, se rattache à l'implantation des Loyalistes par la suite de l'Indépendance américaine de 1776 — ce qui est fort honorable, quand on a rappelé que les Loyalistes fuyaient la liberté même que leur offrait leur propre pays. Héritiers de cette insigne phobie de la liberté (puisque vous y tenez), comment pouvez-vous concevoir quelques sympathie pour la liberté des autres? Il n'est pas étonnant dès lors que ce soit précisément par vos soins et par vos écus (qui sont un peu les nôtres, il faut préciser) que les causes contre la *Charte de la langue française* peuvent se permettre de grimper jusque devant la Cour suprême. Ce que vous défendez, sous prétexte de droits, ce sont en réalité des intérêts. Sachez désormais que nous avons aussi les nôtres. Vous étiez des adversaires; le dernier jugement de Cour a fait de vous des ennemis. La belle affaire! Les juges n'avaient qu'à y penser par deux fois sous leurs bonnets à trois cornes.

Le geste regrettable du conseiller juridique

Je m'en voudrais de clore cet entretien sans vous révéler à quel pot aux roses a pu finalement me conduire la petite recherche nécessaire à l'étude du jugement. Je fus en toute conscience appelé à relire d'abord le jugement de la Cour supérieure du Québec qui faisait l'objet du litige devant la Cour suprême. Quelle n'a pas été ma très grande surprise de lire, tout au terme

du jugement signé par le juge Boudreault, un paragraphe assez inhabituel dans la tradition des jugements de cour. Il disait ceci:

«En cour de délibéré, le Tribunal a inopinément reçu de la Commission de la protection de la langue française sous la signature de son conseiller juridique principal et secrétaire un envoi de quatre articles que cet avocat aurait publiés sur la Charte de la langue française. Avisés de ce geste inopportun et du fait que le Tribunal n'avait pas lu les articles, les procureurs *ad litem* n'ont, comme il appert de la correspondance au dossier, pas cru bon d'exprimer leur désaccord devant ce geste que tous ont estimé regrettable.»

C'était à ne pas en croire ses yeux. Ainsi donc un conseiller juridique principal d'un organisme créé par la *Charte de la langue française*, au mépris de toute une tradition juridique et du simple bon sens, s'est autorisé à intervenir dans la décision d'un jugé en cours de délibéré, sous peine d'entrave à la justice ou de mépris de cour. Il fallait, en tout cas, être assez culotté. J'étais, quant à moi, assez intrigué de savoir qui pouvait bien se trouver dans ces culottes-là. C'était simple, il suffisait d'appeler à la Commission de protection de la langue française et d'apprendre que le conseiller juridique principal et secrétaire de la dite Commission en 1985 l'était toujours en janvier 1989. Il fut aussi facile d'en savoir le nom.

Les vétérans de la guerre de Troie se souviendront que l'une des deux têtes de Turcs de mon pamphlet de 1973, que je fustigeais alors pour ses idées sottes et pernicieuses sur la question linguistique québécoise du temps, portait, outre sa tête, le nom de Guiseppe Turi. Eh bien, croyez-le ou non, le conseiller juridique principal et secrétaire de la Commission de protection de la langue française, qui l'est toujours à l'heure où je vous parle, qui a tenté en 1985 d'entraver la justice par une intervention que le juge Boudreault a cru devoir stigmatiser dans son jugement en affirmant que «tous l'ont estimé regrettable», c'était encore lui!

Décidément, tout m'est à recommencer... Par quelles mystérieuses puissances, un homme que j'ai de mes oreilles entendu conférer, dès 1977, devant des assemblées où il enseignait la manière de contourner la Loi 101 a-t-il donc pu devenir le conseiller juridique principal et secrétaire de la Commission de protection de la langue française? Et qui pis est, conseiller aussi, en

matière des questions linguistiques, du premier ministre Bourassa. Et, en sous-main, on s'en doute, truchement de la Sainte-Alliance — ce qui explique que les procureurs d'icelle, comme il est dit dans le jugement Boudreault, «n'ont pas cru bon d'exprimer leur désaccord» lors de sa scandaleuse intervention dans le jugement de la Cour supérieure. Il tentait encore de convaincre récemment la population par des articles et des conférences, et de convaincre le premier ministre lui-même qui allait répétant ses conseils, qu'il était honteux que le Québec soit le seul pays du monde à légiférer en matière d'affichage public ou commercial.

L'affirmation de la langue nationale

Alors qu'il ne peut pas ignorer, conseiller juridique principal, qu'il suffit d'une enquête superficielle pour révéler qu'une telle législation existe au Mexique depuis 1988 sans contestation, où l'espagnol est obligatoire, dit le texte juridique, «à l'exclusion de toute autre langue». De même, en Colombie (1960 et 1964), où sont même interdits les mots ou les formes syntaxiques étrangères non justifiées. De même, en Andorre (1966) pour la protection du catalan. De même en Floride (1981), où une ordonnance se qualifie elle-même «d'anti-bilingue»: elle fut confirmée juridiquement valide par l'autorité juridique, bien qu'elle prohibe aussi «la promotion de toute autre culture que celle des États-Unis». De même, en Hongrie (1986), où un décret stipule que la «dénomination d'un magasin ne peut comprendre que des mots hongrois». En Algérie (1976), en Tunisie (1957), où toute affiche doit être approuvée par un calligraphe agréé par l'administration municipale.

J'en passe et parviens à la seule de toutes ces législations qui soit véritablement scandaleuse et rédigée dans des termes démentiels: elle prescrit qu'«en ce qui concerne l'apposition ou l'inscription à la peinture du nom des rues, ils feront en sorte d'empêcher toute apposition ou inscription autre qu'en langue anglaise». Cette loi est signée par la même Gracieuse Majesté qui a décrété, que je sache, la *Charte de la langue française* du Québec, et elle s'applique encore aujourd'hui, quarante ans après son entrée en vigueur, à toute l'Irlande du Nord.

Étant donné le principe, en droit, de l'indivisibilité de la Couronne, je défie les vierges offensées de la Sainte-Alliance et

le sieur Giuseppe Turi lui-même d'entreprendre *illico*, à même leur pécule, des démarches pour faire abroger cette loi inique, la seule en fait au monde qui le soit aussi manifestement dans sa formulation hystérique. Si ce n'est fait, considérons que le jugement qu'il nous ont par ailleurs valu aux fins de saborder une loi qui nous était salutaire, considérons, dis-je, que ce jugement sera aussi le dernier. On se fera un plaisir de déclarer que la Cour est fermée. Et que l'Apocalypse est ouverte.

• • • • •

Non à l'imposture anti-démocratique du gouvernement des juges

par CAROL ANCTIL

Qui reconnaît pour démocratiques ces gouvernements soi-disant «populaires» que régissent des régimes politiques à parti unique? Que ce soit au nom du peuple, au nom de Dieu ou au nom de la Société juste, des doctrinaires assujettissent le peuple, la justice et Dieu lui-même à une notion le plus souvent désincarnée de l'égalité et cela, au mépris total de toute consultation populaire, au mépris de la liberté, des droits de la majorité et du citoyen réel.

Quelle engeance ose qualifier de «démocratique» l'actuel régime du gouvernement par les Juges de la Cour suprême du Canada? Type de gouvernement instauré à partir de 1982 par l'imposition — *sans consultation populaire préalable* — de la Charte dite «des droits et libertés» comme ayant autorité absolue sur toute législation fédérale ou provinciale, partout au Canada. Paradoxe du libéralisme politique décrété obligatoire, et sans appel possible, dans «notre» pays.

L'égalité avec les étrangers?

Dans le cas du récent jugement portant sur l'égalité des droits et l'élargissement de la notion de «discrimination», il y a

atteinte grave à l'indépendance des pouvoirs législatifs, à l'intégrité nationale de nos corporations professionnelles et, pire encore, aux pleins droits et privilèges normaux de chaque citoyen du Canada. Sur ce dernier point, en effet, n'importe quel étranger «compétent» peut, depuis la semaine dernière, poser ses gros pieds sur le sol canadien et jouir aussitôt de l'égalité des droits à l'embauche et à tous les droits reconnus aux citoyens canadiens. Comme si, au Canada, le «peuple canadien» n'était plus, une fois pour toutes, qu'un simple agrégat informe composé de n'importe qui et malléable à merci par le moindre frustré, le plus infime lobby doté des moyens d'influence et de pression suffisants pour contrer des lois votées par les représentants de la majorité dans les parlements.

À cette allure, les citoyens canadiens pourraient comprendre que leurs impôts ne sont plus nécessaires. Pourquoi, en effet, ne pas cesser de payer ceux-ci afin de clamer l'égalité des droits entre les citoyens de plein droit et les étrangers «compétents» qui n'ont sûrement jamais versé un sou au trésor public canadien?

Le gouvernement des juges

Autant cesser d'élire «nos» parlements. Ils ne sont plus nécessaires dans ce pays de la démocratie métaphysique. Ce n'est plus de la fiction politique que d'entrevoir le jour lumineux où il suffira d'agrandir la Cour suprême du Canada et de l'introniser officiellement législateur suprême du Canada; alors, les lois produites à la chaîne seront-elles en harmonie parfaite avec le nouveau Décalogue — nouvelle Sharia — des «Chartes» et autres «Déclarations», toutes plus vertueuses les unes que les autres?

Et pourquoi ne pas entrevoir dès aujourd'hui ce jour béni où, magnanimes et généreux comme ils le sont quand il s'agit de trafiquer à rabais les droits inhérents à la citoyenneté, pourquoi nos savant juges ne céderaient-ils pas, de façon exemplaire, devant le reste du monde ébahi, leurs sièges à tous les magistrats étrangers qui arriveraient au pays? Après tout, le vieil adage est toujours valable qui dit: «On est Canadien, ou bien on l'est pas.» Où se situe maintenant la ligne de démarcation entre le territoire national et l'étranger? Pour les citoyens canadiens, c'est clair: hors du territoire canadien, ils sont assujettis aux normes et règlements internationaux imposés aux étrangers d'un bout à

l'autre de la terre. Mais pour les étrangers qui viennent au Canada, ce n'est plus clair du tout: les Juges leur accordent *tous* nos droits. Où se situe maintenant la frontière entre la logique et l'absurdité dans ce pays de la déraison raisonnée?

Chose certaine, logiquement du moins, les législateurs n'étant plus nécessairement élus, puisque nos savants juges sont nommés et non pas élus, la fiction déjà suffisamment grossière du citoyen-électeur-souverain ne sera plus de mise, pas plus que celle de la souveraineté populaire en pays de monarchie constitutionnelle qui nous assujettit depuis plus de deux siècles, nous les Canadiens de souches. Les sondages et les études de Statistique Canada suffiraient pour faire connaître les *desiderata* du bon peuple canadien au nouveau législateur; les manifestations-bidons des groupes de pressions spécifiques et subventionnés serviront pour la galerie à en faire comprendre les «*heavy trends*».

Nos lois annulées

Tout comme la Chine du siècle qui précéda l'arrivée de Mao Tsé Toung au pouvoir en 1949, le Canada de ces derniers temps semble n'être plus qu'une vaste Concession étrangère. Tout comme les Chinois de cette sombre période, les Canadiens — et à fortiori les québécois — ne sont plus du tout maîtres de leurs pays, ni de leurs gouvernements; ils n'ont plus de contrôle sûr sur la mainmise étrangère qui s'abat sur eux de toutes parts.

À l'échelle des peuples, des nations et des États démocratiques, nous nous retrouvons victimes de la pire des discriminations anti-démocratiques: ne nous appartiennent plus nos droits exclusifs d'être des citoyens de plein droit dans notre pays, sur notre territoire, dans nos propres institutions. Nos droits et nos lois votés par les élus de la majorité des citoyens sont souvent annulés par cette Cour «suprême» non élue.

De plus, cet abus de pouvoir anti-démocratique est négateur de la majorité du peuple, de la suprématie du parlement et de la séparation des trois pouvoirs. Cet abus s'exerce selon l'idée aberrante que la majorité des citoyens de ce pays constitue un ramassis de suspects potentiellement coupables de discriminations de toutes sortes et qui doivent être à jamais protégés contre eux-mêmes: c'est là décréter de facto l'irresponsabilité morale

des citoyens canadiens et procéder à justifier aux yeux de tous leur mise en tutelle permanente, aujourd'hui par la Cour suprême. C'est décréter la mort de la liberté de la majorité des citoyens du pays au nom de cette tyrannie d'une «justice» pour seuls «minoritaires», y inclus les pauvres étrangers en mal d'emplois et de nos droits acquis. C'est inacceptable!

Le clerc de Lauzière

«Évitons la tyrannie de la majorité» susurre ces jours-ci, dans les deux langues, le prochain président de Radio-Canada et très compétent — heureusement pour lui — Patrick Watson, ci-devant promu nouveau Sherlock Holmes de la Démocratie; «quel beau et bon jugement enfin», scribouille le très démocrate apatride (de type pluri-multi-inter-a-national) Jean-Claude Leclerc du quotidien *Le Devoir*, le 4 février, avant de renchérir son apologie absolument délirante de l'équité des bons juges protecteurs, et je cite:

«Ce jugement aura deux effets importants. Le premier, immédiat, sera d'ouvrir le Barreau (et d'autres professions) aux gens qui en étaient exclus en attendant l'octroi de leur citoyenneté. (Le juge Laforest note qu'on pourrait exiger l'obtention éventuelle de la citoyenneté, *encore que cela pourrait devenir inacceptable si cette condition fait perdre à quelqu'un sa nationalité étrangère.*)

(Les soulignés sont de moi.)

«Les juges ont reconnu, en somme, que le droit de gagner sa vie et celle de sa famille, de faire carrière et de prendre sa place dans la société était important, et qu'un délai à cet égard pouvait faire un tort grave à une personne. *Ce tort était d'autant moins justifiable qu'un étranger peut être loyal à son nouveau pays, alors qu'un canadien né ici, peut avoir un moindre ENGAGEMENT envers sa patrie et ses institutions. L'analyse de la Cour paraît à cet égard très bien fondée.*

«Ce premier jugement va donner une orientation générale aux députés et aux juges à travers le pays. L'égalité est une valeur fondamentale, inscrite dans la dignité humaine, qui se mesure dans son application pratique. Il ne suffira pas de traiter tout le monde sur le même pied. *Une loi inégale pourra être juste si elle tient compte de situations particulières, alors qu'un traitement identique peut fréquemment engendrer de graves inégalités.*»

«Des tendances xénophobes, voire racistes, ne cessent de refaire surface au Canada. Elles ne sont pas mises hors la loi par l'article 15

de la Charte, qui ne vise que les institutions politiques. Mais les parlements étant vulnérables aux pressions, la protection constitutionnelle contre les discriminations injustes reste une garantie essentielle pour les minorités.»

Quel plaidoyer courageux en faveur de la mise en tutelle des citoyens de ce pays! Cela illustre tristement l'état actuel d'intoxication des beaux esprits à l'encontre des fondements de la démocratie par et pour la majorité des citoyens de ce pays. Exit, nous dit-on effrontément, le citoyen responsable et son corollaire, le gouvernement responsable devant le peuple. Place à la régression aveugle vers le principe du «monarque éclairé» par juges interposés; principe cher aux monarchies absolues, de droit divin, d'avant les révolutions démocratiques, en Angleterre même en 1689, puis aux États-Unis en 1776-1783 et finalement dans la France 1789. L'expérience de ces trois grandes nations qui nous constituent aussi bien biologiquement que culturellement, politiquement et juridiquement, ne saurait être tenue pour quantité négligeable ici, dans le pays de la «démocratie magistrale». En tout cas, le principe fondamental de la séparation du judiciaire, du législatif et de l'exécutif ne saurait être bafoué plus longtemps sans que n'éclate une crise politique et institutionnelle majeure.

C'en est assez!

Les Québécois, en particulier, ont-ils besoin de se rappeler que le 15 décembre dernier, cette même Cour suprême du Canada déclarait le Loi 101 inconstitutionnelle, puis, le surlendemain, elle en faisait autant avec le Code du Travail du Québec. Ça n'en finit plus. C'est assez! Et qu'on ne vienne pas nous dire qu'en tant que «francophones» nous avons intérêt, comme «minoritaires», à collaborer avec cette «Cour» au service des délateurs anti-démocratiques partout au Canada. C'est insultant! Il nous reste un pays, le seul où nous sommes depuis toujours majoritaires: c'est le Québec.

Sortons du carcan mortel et anti-démocratique de la fédération canadienne. Quant à moi, je veux vivre dans un Québec français, indépendant, où nous construirons une vraie démocratie fondée sur la séparation des pouvoirs législatifs, exécutif et judiciaire, ainsi que sur la primauté des droits et libertés de la

majorité des citoyens. Je veux un pays bien à nous, Canadiens-Français du Québec, dans lequel le citoyen responsable et majoritaire dans son parlement législatif aura le premier et le dernier mot... après Dieu seul, et rien d'autres.

Pour faire contrepoids à tous les Jean-Claude Leclerc débridés — et détachés — du Québec français, quoi de mieux que de citer Doris Lussier, dans une de ses récentes sorties dans le même journal de la rue Saint-Sacrement:

«Quand une nation de six millions de francophones vit entourée de 250 millions d'anglophones — un îlot dans un océan —, qu'en plus elle est démographiquement menacée dans son nombre par une dénatalité galopante, et qu'elle est, enfin, culturellement assiégée par la pression quotidienne massive des médias américains, il est de toute évidence humainement impossible qu'elle puisse résister victorieusement à l'assimilation si l'État qui l'incarne juridiquement et sociologiquement n'a pas le pouvoir absolu et exclusif de faire les lois et de prendre les moyens qui gardent la langue française en vie, en assurent la qualité et en protègent la quantité.

Il faut dire carrément au peuple québécois, et le lui redire: C'est l'indépendance ou la mort.

Honnis soient les collaborateurs et collaboratrices de la suprême imposture du gouvernement des Juges!



Comment le peuple du Québec fut sauvé de la disparition

par ODINA BOUTET

Je voudrais vous raconter une histoire qui n'est pas encore arrivée, mais qui est remplie de vérités.

Un chef amérindien sortit un jour de sa lointaine forêt pour s'en aller en ville. Il arriva dans la capitale et s'écria :

— Quelle jolie bourgade!

Puis il s'avança jusqu'aux pieds des remparts et aperçut là un homme qui était assis sur un banc et qui pleurait. Il en fut très étonné, car les Amérindiens ne pleurent pas. Il s'approcha donc et lui demanda ce qui le mettait en peine. L'homme, vêtu de beaux habits et fier comme l'est un premier ministre, car c'était le premier ministre, ne daigna pas lui répondre et se détourna de lui d'un air méprisant.

L'Amérindien n'est jamais très pressé, contrairement à l'Inuit, et le nôtre décida de s'asseoir par terre, près du banc. Le premier ministre, qui avait une capitale remplie de vieillards, fut pris de compassion en le voyant s'attarder près de lui comme l'aurait fait un chien, humble et compatissant. Il lui dit :

— Je pleure la disparition de mon peuple. Je n'ai plus que quelques jeunes gens et beaucoup de vieillards.

L'Amérindien regarda droit devant lui. Il leva le bras vers sa forêt lointaine et dit :

— J'ai chez moi un peuple abondant et vigoureux.

Puis, il se mit debout, se tourna lentement vers le chef blanc de cette jolie bourgade et, bravement, lui demanda :

— Qu'as-tu fait de tes sujets ?

— Je leur ai donné chacun un trésor sans fonds et sans limite, un trésor d'une attirance irrésistible, qui fait miroiter la liberté comme un mirage dans le désert.

— Comment appelles-tu ce trésor ?

— Je leur ai donné les libertés individuelles.

— Et qu'en ont-ils fait ?

Le chef amérindien attendit, imperturbable, comme s'il avait deviné la réponse.

Le premier ministre, qui ne manquait pas de perspicacité lui non plus, avant compris ce qu'attendait le chef. Mais, plein du désir de soulager son cœur, et découragé de n'avoir plus bientôt personne sur qui exercer son autorité, il avoua :

— Je leur ai donné les libertés individuelles, et ils sont tous partis avec.

Le chef répliqua :

— Quel est ce bien, qui serait plus grand que de savoir vivre ensemble, fut-il appelé trésor ou liberté ?

Et il eut envie aussitôt de retourner dans sa forêt.

— Ne pars pas. Dis-moi pourquoi ton peuple est jeune et vigoureux. Tu as sûrement une recette de vie que nous avons perdue. Écoute un peu mon discours. Il y a si longtemps que je n'ai plus personne pour m'entendre. Laisse-moi te convaincre de me dire comment chez vous on vit ensemble.

Et le premier ministre ne tarissait plus d'éloquences et de questions. Le chef fit un signe de la main, et lui dit :

— Si chez moi quelqu'un voulait partir seul avec la liberté, il périrait avec. Mais si tous nous la gardons ensemble, nous vivons avec.

Le premier ministre, qui avait étudié dans les plus grandes universités, comprit qu'on venait de lui présenter un mystère de la forêt. Mais il eut honte de montrer qu'il ne le comprenait pas. Cependant, il insista encore pour savoir comment vivent les sujets jeunes et vigoureux de ce grand chef. La réponse vint ainsi:

— Chez nous, un homme seul en forêt peut vivre quelques jours. Deux hommes peuvent vivre quelques semaines. Toute une famille peut vivre pendant plusieurs mois. Mais, quand plusieurs familles se partagent le territoire, elles se soutiennent, se multiplient et peuvent vivre indéfiniment et former une nation.

En toute simplicité, le chef était heureux maintenant d'afficher sa supériorité, devant un premier ministre blanc qui n'avait pas su garder son peuple vivant.

Ce dernier, bien qu'humilié, voulut se faire expliquer pourquoi dans la forêt un homme seul peut vivre quelques jours, deux hommes, quelques semaines, et plusieurs familles, indéfiniment. Mais le chef amérindien, qui n'était pas entraîné aux grandes articulations intellectuelles, répondit simplement:

— C'est parce qu'il faut vivre.

Et sur ce, il retourna sagement dans sa forêt.

Le premier ministre, lui, rentra d'un pas très lent dans son parlement, en méditant sur ce qu'il venait d'entendre. Il rencontra ses ministres, à qui il n'avait pas parlé depuis longtemps, les fit asseoir autour de la grande table, et leur raconta que dans une forêt lointaine un peuple jeune et vigoureux vivait encore ensemble. Il répéta mot à mot ce que le chef amérindien lui avait confié, sans admettre qu'il n'en comprenait pas le mystère. Puis, il interrogea chacun d'eux, espérant secrètement en recevoir des lumières. Les ministres se pointèrent du doigt à tour de rôle, jusqu'à ce que finalement la cadette du cabinet leur fasse remarquer que dans la réponse du chef amérindien il y avait ceci: «C'est parce qu'il faut vivre.»

Le ministre de l'Agriculture précisa alors qu'il voyait là une idée de subsistance, ce qui était fort juste, en effet. Alors, le ministre des Forêts se mit à raconter que dans ses voyages il avait

vu souvent des Amérindiens, dont la subsistance dépendait des animaux et des produits qu'ils trouvent sur leurs territoires. Mais personne parmi les ministres n'arrivait à comprendre la leçon qu'on leur demandait de tirer.

Soudain, le premier ministre, transformé, se leva tout rayonnant et fier de l'intelligence qui lui a valu jadis tant de diplômes universitaires :

— C'est la subsistance qui les garde ensemble. Ils vont là où la subsistance les amène. C'est primitif, c'est simple, mais c'est humain et respectable, comme tout ce qui est humain.

Il prit ensuite le ton de la confession :

— Nos sociétés modernes sont en train de mourir de prétention.

Puis, de nouveau rayonnant, il conclut son long discours devant un cabinet ébahi :

— Il suffit de mettre la subsistance là où l'on veut amener les gens.

Il s'assura que chacun de ses ministres avait bien compris sa morale, et que la subsistance est un appât qui doit précéder la liberté, et que l'on doit aménager ses commodités en fonction de la prospérité, sans quoi la liberté est un piège qui mène au néant. Les ministres n'y ont d'abord rien compris. Il fallut faire des remaniements, adopter des stratégies et se convaincre de tous les grands objectifs qui seraient atteints, grâce aux aménagements que l'on ferait désormais, en plaçant la subsistance là où on souhaitait que les individus s'unissent ensemble.

Pas un seul ministère ne fut oublié. On adapta la fiscalité tout entière. Et le premier ministre, qui aimait beaucoup calculer, refit tous les calculs. On canalisa les subsides, les subventions, les prêts. On réorienta les bourses, les allocations.

Là où on voulait que les individus se lient ensemble, on aménageait la subsistance.

La société en fut peu à peu restaurée, rajeunie. Les espoirs remplacèrent l'indifférence et le découragement. Une nouvelle jeunesse découvrit la joie de l'avenir et de la responsabilité. On

apprit ce qu'est l'autorité dans l'authenticité, et on ne voulut plus se laisser dissiper dans les mensonges des fausses libertés. Et pendant que le premier ministre continuait à moraliser tout le monde, ses ministères devenaient étrangement florissants.

Son ministre des Finances s'amena un jour devant lui pour lui dire que la facture sociale avait diminuée du double de ce dont la facture familiale avait augmenté. Les deux hommes se félicitèrent mutuellement. Puis, le premier ministre lui fit une grande confiance:

— Je n'avais jamais compris ce qu'est vraiment l'économie. Elle est humaine. Elle doit être humaine avant d'être quoi que ce soit d'autre. J'ai enfin compris ce qu'est l'économie. Mon rêve est réalisé.

Et selon son habitude, il parla, parla, si bien qu'il en mourut et qu'il fallut le remplacer. On lui fit spontanément un monument, sur lequel on inscrivit: «Comme Montcalm, il mourut content, mais pas pour les mêmes raisons.»

Cette histoire, qui n'est pas encore arrivée, est cependant faite entièrement de vérités.

• • • • •

Des trouvailles dégoûtantes et des découvertes merveilleuses

par ROSAIRE MORIN

«Construire un avenir qui ne finira jamais, avec l'objectif ultime de remettre aux générations futures un Québec encore plus fort, un Québec qui n'aura pas perdu son âme.»

Claude Béland

Un rêve

En ce jour, j'ai écrit jusqu'aux petites heures du matin. Le sommeil est venu rapidement et un rêve fantastique m'a procuré une délicieuse détente. Un gouvernement honnête, juste et compétent gouvernait les hommes. Sur la planète, il n'y avait plus d'émeute, de conflit, de guérilla, de guerre, d'insurrection et de révolution. Toutes les armes avaient été détruites et les généraux s'étaient faits moines.

Les banques avaient distribué les richesses empilées aux 430 millions d'enfants, de femmes et d'hommes qui souffrent de la faim. Les voleurs, les cambrioleurs et les escrocs avaient été enterrés avec les déchets nucléaires et tous les objets pollués et polluants de la technologie moderne.

Les femmes et les hommes avaient trouvé des solutions faciles à tous leurs problèmes. Le bonheur et la joie étaient revenus sur la terre. L'humanité entière avait compris qu'elle avait elle-même créé les problèmes dont elle souffrait. Les jeunes avaient convaincu leurs aînés de modifier leurs attitudes, leurs comportements et leurs modes de vie.

La nouvelle façon de vivre assurait un environnement paisible, sécuritaire et propre, propre, propre. Le monde avait résolu ses ennuis. La tour de Babel était détruite. Les anges, les archanges et les chérubins avaient persuadé les Québécois et les Québécoises d'avoir des enfants pour assurer la survivance de la race.

Là-dessus, je me suis réveillé. À 6 h 14 du matin, je me suis rendu compte que Benoît Lauzière dirigeait tout croche *Le Devoir*. J'ai aussi réalisé, à la lecture des journaux du matin, que les financiers à la Desmarais, Molson et Saint-Germain attendaient la première occasion pour augmenter leur fortune. L'ambition, la convoitise, la mégalomanie et la cupidité des grands trompaient encore les pauvres, les clochards, les indigents, les miséreux, les itinérants et les gueux que nous sommes.

Heureusement, l'idée de la semence de Félix Leclerc a rallumé la petite flamme d'espérance... Après l'hiver, c'est le printemps et qui veut des tomates au mois d'août doit les planter au mois de Marie.

1. La population

L'impuissance de la natalité

Selon le Bureau de la Statistique du Québec, 84 579 naissances sont enregistrées au Québec en 1986. Il faut remonter aux années trente pour constater un nombre aussi bas, avec une population à moitié moindre. Le taux de natalité par mille personnes est de 12,6 en 1986; dix ans plus tôt, il était de 15,7.

L'indice synthétique de fécondité (le seuil de renouvellement d'une population est de 2,1 enfants par femme) a fondu comme neige sous un chaud soleil du mois de mars. Cet indice d'enfant par femme est de 1,390 en 1986; il est en chute libre par rapport à l'indice de 1,805 de 1976. C'est l'un des plus faibles du

monde. L'URSS connaît un taux synthétique de 2,40; la France, 1,84; les États-Unis, 1,80; la Suède, 1,79; le Japon, 1,77; le Canada, 1,67. Parmi les pays industrialisés, seules l'Allemagne et l'Italie connaissent une fécondité plus faible que celle du Québec.

En cette année de 1986, 47 pour cent des naissances correspondaient au premier enfant; 37 pour cent au deuxième enfant et 12 pour cent au troisième enfant. Les familles de quatre enfants et plus sont en disparition.

Que faire? Monsieur Bourassa est conscient que le Québec fait face à un déclin démographique tragique. Que fait-il? Il parle et il agit peu. Que peut-il faire?

Aider à la valorisation de la famille et de la femme enceinte? Susciter un aménagement du travail qui permet à la femme de penser à l'enfant qui va naître et à la carrière à poursuivre? Accorder des allocations familiales généreuses? Voir à ce que les congés de maternité soient d'une durée de huit mois à plein salaire? S'assurer que des services de garde de qualité soient accessibles?

Oui, c'est cela que monsieur Bourassa doit faire. Il le fera si l'opinion publique l'exige. Le gouvernement décide selon les sondages. Maintenant chaque lecteur sait ce qu'il doit faire.

Les Français deviennent Anglais

Le gouvernement fédéral n'a jamais aimé l'identification des citoyens selon l'origine ethnique ou la langue maternelle. Dans le passé, à plusieurs reprises, il a tenté en vain de modifier les termes des questions relatives à ces deux caractéristiques. Les protestations fusaient de partout et en telle intensité que les questions n'étaient pas changées. Mais en ces dernières années, des transformations ont été effectuées qui rendent difficiles les comparaisons d'un recensement à l'autre. Notre mollesse n'a pas protesté.

La question du dernier recensement sur le groupe ethnique est plus vague que jamais: «À quel(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) appartenez-vous ou vos ancêtres appartenaient-ils? Cochez ou précisez plus d'un, s'il y a lieu.»

Les réponses relatives aux origines françaises et britanniques sont les suivantes¹.

Français et Acadien	5 019 055	77,8%
Français et Britannique	174 250	2,7
Français et autres	77 195	1,2
Français, Britannique et autres	39 590	0,6

Ainsi, 82,3 pour cent des personnes se déclarent du groupe français dont 4,5 pour cent de personnes d'origine française et autre.

Britannique ²	380 265	5,9%
Français et Britannique	174 250	2,7
Britannique et autres	55 235	0,9
Français, Britannique et autres	39 590	0,6

On observe que 5,9 pour cent des Québécois sont d'origine uniquement britannique et que 4,2 pour cent sont partiellement d'origine britannique dont 2,7 pour cent se déclarent d'origine britannique et française.

Face à ces statistiques, de quoi monsieur Royal Orr et ses amis se plaignent-ils? Les Québécois qui se déclarent d'origine uniquement britannique représentent 5,9 pour cent de la population et 8,9 pour ces des citoyens ont déclaré l'anglais comme langue maternelle, alors que 14,2 pour cent des Québécois ont déclaré l'anglais comme langue d'usage.

Certes, «la langue anglaise n'est pas une maladie», mais la langue française n'est pas non plus un cancer incurable et si les francophones du Québec veulent survivre, ils doivent neutraliser ou contrebalancer la force d'attraction de la langue anglaise. S'ils ne le font pas, c'est la langue française qui disparaîtra dans le temps.

1. La situation démographique au Québec, Édition 1988, Les publications du Québec, Bureau de la statistique du Québec, p. 95.

2. Anglais, Écossais, Irlandais.

Le peuplement, l'immigration et les États généraux du Canada français

En 1967, 844 des 882 délégués du Québec votaient en faveur de la résolution ici reproduite. Qu'avons-nous fait depuis?

«Le peuplement et l'immigration

22 ans après

«Résolutions concernant le peuplement

«Le Québec doit se donner une politique de peuplement planifiée et une politique d'immigration qui enrichissent la culture et l'économie de la Nation.

La planification est faite au jour le jour.

3 immigrants sur 5 s'intègrent encore au Québec anglais.

«Le Québec doit posséder des pouvoirs exclusifs pour planifier le peuplement de son territoire.

Aucun effort n'a été accompli pour posséder des pouvoirs exclusifs.

«Le Québec doit avoir une compétence exclusive pour ce qui est de la mise en œuvre d'une politique sociale favorisant le relèvement du taux de natalité.

La compétence est encore partagée.

La politique familiale débute à peine.

«Le Québec doit posséder des pouvoirs exclusifs sur tout ce qui a trait aux mouvements migratoires des citoyens du Québec.

Aucune démarche n'a été accomplie pour obtenir ces pouvoirs exclusifs.

«Pour enrayer l'assimilation des Canadiens-Français au milieu anglophone, à l'extérieur du Québec, les mesures suivantes doivent être prises:

«1° rendre le Québec fort afin d'accroître son rayonnement au Canada français;

Lévesque et Bourassa ont boudé les Franco-Canadiens hors Québec.

«2° exiger que les minorités françaises de l'extérieur du Québec

Cette réciprocité dont parlait M. Lévesque a été

obtiennent le traitement dont jouit la minorité anglaise du Québec;

«3° encourager de toutes les façons le retour au Québec des Canadiens-Français d'outre-frontière;

«4° établir un réseau français de télédiffusion à travers le Canada;

«5° diriger vers le Québec un plus grand nombre d'étudiants provenant des groupes minoritaires français;

«6° conclure des accords culturels entre le Québec et les Canadiens-Français des autres provinces;

«7° établir l'unilinguisme français au Québec.

«Afin de mettre un terme à l'émigration des jeunes Canadiens-Français vers les États-Unis, les mesures suivantes doivent être prises:

«1° la mise en œuvre d'une politique d'immigration qui attire ou retienne ces jeunes au Québec;

«2° la maîtrise de l'économie québécoise par les Québécois;

«3° l'élévation du niveau de vie et le recyclage de la main-d'œuvre au Québec;

refusée à Charlottetown.

Aucune façon n'a été tentée.

Le réseau de Radio-Canada est presque seul présent «là où le nombre le justifie».

La Colombie britannique agit en ce sens.

Les ententes actuelles pourraient être multipliées plusieurs fois.

Nous en sommes loin.

Une telle politique n'a pas été vraiment élaborée.

Consolidated-Bathurst, Commerce, Bélair, Québécois, Molson, etc.

Un tiers des Québécois vit sous le seuil de la pauvreté.

«4° la création de nouveaux emplois et de nouvelles industries et l'accessibilité des postes de commande pour les Canadiens-Français;

«5° la reconnaissance du français comme langue de travail au Québec;

«6° le développement de l'éducation et de l'enseignement au Québec.

«Résolutions concernant l'immigration:

«Le Québec doit légiférer en matière d'immigration afin d'assurer le développement de la Nation. À cette fin, les mesures suivantes doivent être prises:

«1° la création immédiate d'un ministère québécois de l'Immigration;

«2° l'attribution au Québec d'une compétence exclusive sur le recrutement des immigrants nécessaires au développement du pays;

«3° le contrôle de l'admission des immigrants en territoire québécois;

«4° la conclusion d'accords internationaux avec les pays étrangers en matière d'immigration;

«5° l'institution de la citoyenneté québécoise;

Dans les entreprises anglophones, la promotion des nôtres est celles de 1960...

Peu de progrès, si ce n'est un ralentissement récent.

Nous sommes en bonne voie, à la condition de ne pas dormir.

C'est fait, mais la faiblesse des ressources est déplorable.

Le partage actuel avec le Fédéral limite l'action du Québec.

Pauvres réfugiés...
Pauvre madame Robic.

Nous sommes au point neutre.

Un rêve.

«6° l'attribution au Québec de la compétence exclusive sur l'accueil aux immigrants désireux de s'établir au Québec et sur le contrôle médical des immigrants en transit.

Une illusion.

La déportation des réfugiés

Un jour, il n'y a pas si longtemps, madame Jeanne Sauvé recevait la médaille F. Nansen remise pour l'humanité et la générosité démontrées par les Canadiens envers les réfugiés. Cet honneur nous a monté à la tête. Depuis, pleuvent les ordonnances d'expulsion et les avis d'interdiction de séjour. 80 000 réfugiés dont près de la moitié vivent au Québec craignent la déportation. Des millions de dollars sont garpillés dans cette croisade. La loi est la loi, affirme la ministre.

Ce qui est bête et méchant, c'est que le Canada accepterait 99 pour cent de ces réfugiés s'ils avaient demandé le statut d'immigrants. Ce qui est brutal et barbare, c'est que le Canada acceptera 150 000 nouveaux venus en 1989, alors que nous exilerons des dizaines de milliers de personnes établies en ce pays depuis plusieurs mois, parfois depuis plusieurs années.

Je connais une famille chilienne qui vit à Montréal depuis près de deux ans. Elle est l'objet d'une ordonnance d'expulsion. L'homme et la femme travaillent. Leurs deux enfants de 4 et 7 ans seront aussi déportés. Des Turcs inoffensifs et laborieux ont été jugés de «vrais faux réfugiés» et ils ont été bannis. Des Haïtiens dont la vie est menacée en leur pays seront également expulsés; certains d'entre eux sont établis au Québec depuis 1984. Nombre des exilés seront persécutés en leur pays. À titre d'exemple, citons le cas de Hussein Hoballah retourné au Liban. Dans leur sagesse, les juges ont décidé que sa «crainte... est le fait de fuir l'état de guerre civile au Liban». La guerre ne menace plus suffisamment la vie d'un combattant rival... Quelle humanité!

Nous, les défenseurs du droit des personnes, ne respectons pas les personnes qui demandent l'asile pour des motifs politiques ou économiques. Nous n'avons aucune préoccupation de la peur qui hante un réfugié. Nous ne nous arrêtons plus à l'incerti-

tude de ces personnes en attente d'un statut. Nous ne pensons plus aux tortures et aux répressions que peuvent subir les expulsés. Nous oublions même que ces hommes et ces femmes sont des travailleurs qui pourraient contribuer à la prospérité de notre propre pays.

Maintenant, ce qui compte, c'est la règle et le droit d'asile au Canada est limité. Le Canada a inventé de nouvelles méthodes «humanitaires». À une période d'administration inopérante succède une étape d'une efficacité repoussante. La nouvelle Loi et les règlements constituent une épée de Damoclès sur les têtes de 80 000 réfugiés et ils freinent l'hospitalité à des personnes dont la vie est menacée à cause de leurs opinions ou de leurs activités politiques. Le droit fondamental de chaque être humain de demander l'asile et de l'obtenir ne fait pas partie de notre politique d'immigration.

Le Canada n'assume plus les responsabilités humanitaires qui lui avaient méritées la médaille F. Nansen. Il refuse à tout nouveau venu le droit élémentaire de se familiariser avec les règles du pays avant de comparaître devant un tribunal qui décidera de son admission. Il refuse le droit à l'immigré de choisir un avocat compétent pour le représenter. Il détient l'immigré sur le fallacieux prétexte qu'il pourrait ne pas se présenter à son enquête. Même les criminels ne subissent pas un traitement aussi cruel.

Le Canada, jadis terre d'accueil et de liberté, expulse les réfugiés sans obtenir des garanties de sécurité des pays dans lesquels ils sont refoulés. Notre sentiment humanitaire a perdu le sens de la charité, de la compassion, de l'accueil, de l'hospitalité et de l'amour. Serons-nous capables de juger dorénavant les réfugiés avec bienveillance et générosité au lieu de les définir selon un article de règlement? En cette matière, le décideur sera l'opinion publique...

2. La question nationale

Un peu d'histoire

Le 2 avril 1737, le Conseil d'État permet aux sieurs Cugnet, Taschereau, Olivier de Vezein, Simonet et Gamelin l'ouverture des mines du Saint-Maurice.

Le 6 avril 1686, De Troyes fait ériger une croix au pied du Long-Sault en mémoire de l'exploit de Dollard et de ses compagnons que nous ne fêtons pas comme il conviendrait.

Le 9 avril 1682, Robert Cavalier de la Salle prend possession des terres qu'il venait de découvrir et il leur donne le nom de Louisiane. Les Américains ont oublié cet événement.

Le 17 avril 1620, naît sainte Marguerite Bourgeoys. À cette dame on doit, entre autres, la fondation de la Congrégation Notre-Dame et la construction de la chapelle de Notre-Dame-de-Bonsecours.

Le 19 avril 1660, trois compagnons de Dollard meurent à l'Île-des-Sœurs. Nicolas Duval est tué par les Iroquois et Blaise Juillet et Mathurin Soulard se noient dans le fleuve au cours de la bataille.

Le 21 avril 1760, Murray oblige tous les Français à quitter la ville de Québec. Hommes, femmes, vieillards et enfants se retirent dans un pays dévasté avec les effets qu'ils pouvaient emporter.

Le 24 avril 1885, le général Middleton attaque les 50 Métis retranchés à l'Anse-aux-Poissons. On se souvient que les Métis demandaient justice; ils réclamaient 100 000 acres de terre comme indemnité, alors qu'on venait d'en concéder 20 millions d'acres au Pacifique.

Le 25 avril 1849, des émeutiers de langue anglaise brûlent les bâtisses du parlement, à Montréal. Ils n'avaient pas aimé la réplique du docteur Wilfrid Nelson: «Je déclare à ceux qui nous appellent, mes amis et moi, des traîtres, qu'ils ont menti par la gorge... Je dis à ces messieurs en pleine figure que ce sont eux et leurs pareils qui font les révolutions...»

Le 26 avril 1870, les Canadiens (français) repoussent 200 Fénians qui tentaient un coup de force dans les Cantons de l'Est.

Le 28 avril 1760, le général Lévis met en pièce la troupe de Murray qui comptait 5 000 soldats et 22 canons. Les Français n'avaient que trois pièces de campagnes et 312 boulets. Cette victoire française de Sainte-Foy fut la dernière gagnée en terre canadienne... sous le régime français.

La langue française

Le taux de bilinguisme au Québec est plus élevé que partout ailleurs au Canada. C'est dans la région métropolitaine de Montréal que le bilinguisme connaît son apogée. Près de 50% de la population, 1 377 945 personnes, ont déclaré pouvoir soutenir une conversation en français et en anglais. Les unilingues français représentent 40,9 pour cent de la population métropolitaine.

Dans la région métropolitaine, 10 pour cent des personnes sont unilingues anglaises et 19 pour cent de la population déclare que l'anglais est la langue parlée à la maison. La force d'attraction de la langue anglaise est supérieure à celle de la langue française. Le nombre des Québécois qui n'utilisent que la langue anglaise à la maison est deux fois plus élevé que celui des Québécois d'origine britannique.

Devant de tels faits, je crois que nous nous enlisons dans un débat symbolique, celui de l'affichage, et que nous oublions trop souvent les dangers réels qui menacent la langue française au Québec. Il m'apparaît urgent d'insister davantage sur la langue du travail et sur la qualité de l'enseignement du français dans les écoles.

Si la langue française doit demeurer sur le trottoir des usines et des bureaux de St-James Street, les travailleurs de ces lieux finiront par adopter la langue de Shakespeare. Les transferts linguistiques seront inévitables. Toute langue qui n'est pas utile disparaît dans le temps. Le tiers des travailleurs francophones utilisent au travail la langue anglaise. Cette réalité est nettement plus dangereuse et préjudiciable à la langue française qu'une pancarte bilingue.

La qualité de l'enseignement du français dans les écoles doit aussi être inscrite à l'ordre du jour. Lorsque les universités doivent établir des tests de français avant d'accepter les étudiants, c'est que nous en sommes au déclin de la langue. L'étudiant qui ne possède pas la grammaire, la syntaxe et l'orthographe de sa langue peut-il en maîtriser l'esprit et le génie? À l'essentiel, il faut revenir.

Ma position ne s'oppose pas au débat sur l'affichage. Elle souligne la nécessité d'une approche globale en matière linguisti-

que. Il est impensable de se limiter au seul aspect symbolique de l'affichage; l'affichage, c'est en quelque sorte un drapeau que l'on arbore. Mais les réalités de la nation, sa culture, sa langue, son histoire, ses traditions, constituent la raison de pavoiser. Ne l'oublions dans aucun combat. Ne l'oublions surtout pas à la veille de l'invasion américaine. L'influence de l'anglais des yankees sera plus assimilatrice et subversive qu'une affiche bilingue, français/anglais ou français/chinois. C'est la culture elle-même qui est menacée.

La langue française dans les universités

La pauvreté de la langue française est telle que les universités francophones ont décidé d'imposer des tests de français avant d'inscrire un étudiant. Nous en sommes là.

Le malaise est plus profond que je ne croyais. Il m'avait été donné de travailler avec quelques jeunes MBA incapables d'écrire une lettre sans faute. Il m'est arrivé de corriger des textes de professeurs qui contenaient six à sept fautes de grammaire et d'orthographe par page. Mais je ne croyais pas que le mal était généralisé. La réalité est cruelle: un grand nombre de détenteurs de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat ne peuvent écrire convenablement en français. À l'université francophone, ils ont d'abord étudié dans des manuels rédigés en anglais. Cette pratique n'a pas amélioré leurs connaissances en une langue qu'ils maîtrisaient mal au sortir du Cégep.

C'est vraiment avec consternation que j'ai accueilli la nouvelle que toutes les universités francophones du Québec avaient adopté l'usage de tests de français que toute personne doit réussir avant de pouvoir s'inscrire à l'université.

Déjà, l'Université Laval impose une telle exigence depuis septembre 1987. L'Université de Sherbrooke a emboîté le pas en septembre 1988 et l'Université de Montréal exigera des tests de français à l'automne 1989. L'Université du Québec à Montréal utilise de tels examens dans certains départements et elle ordonnera leur généralisation dès 1992.

D'ici 1992, les universités Laval et Sherbrooke ne refuseront pas les personnes qui ratent le test de français. Elles les admettent conditionnellement. Laval leur propose un cours de rattrai-

page en français. Sherbrooke fait subir un test après un an. Mais, en 1992, les tests de français deviendront obligatoires pour l'admission dans toutes les universités francophones du Québec. Un échec au test signifiera le refus de l'étudiant.

D'ici là, espérons pour le moins deux réformes: un apprentissage de qualité de la langue française à tous les niveaux de l'enseignement primaire, secondaire et collégial et l'implantation de manuels en français dans toutes les facultés universitaires.

Au collégial, l'alerte vient d'être sonnée. Le Conseil des collèges vient de demander au ministre de l'Enseignement supérieur de faire du redressement de l'enseignement du français au collégial «une priorité absolue». Le Conseil demande de créer «un cours de base obligatoire» pour assurer aux étudiants la maîtrise de l'écriture. Sa réussite constituerait «une condition d'inscription aux cours de français subséquents. En ce cours, l'accent sera mis sur «des travaux pratiques», «sur la rédaction et la correction systématiques des textes écrits par les élèves».

Le Conseil recommande aussi au ministre «de voir à ce que les objectifs terminaux de l'apprentissage du français, qui figureront dans le plan d'action, soient formulés en termes clairs, opérationnels et mesurables, en tenant compte des objectifs de l'enseignement secondaire et des attentes des universités et du monde du travail en cette matière». Le Conseil recommande, enfin, qu'on tienne compte du français dans tous les cours.

Et les manuels anglais dans les universités francophones? Qui osera s'attaquer à ce problème?

Les minorités françaises

Hors Québec, la statistique relève 840 960 Franco-Canadiens. 424 720 vivent en Ontario; 225 590 sont domiciliés au Nouveau-Brunswick et 190 650 se répartissent dans les huit autres provinces.

En dépit des nombreux transferts linguistiques dus principalement à l'agression des francophones anglais, le recensement dénombre deux fois plus de francophones hors Québec qu'il n'enregistre de sujets d'origine britannique domiciliés au Québec.

Pourtant, la différence est grande entre le traitement accordé aux minorités françaises des autres provinces et aux minorités anglaises du Québec. Les francophones ont droit à *quelques services en français* «là où le nombre le justifie»; les anglophones bénéficient au Québec de *tous les services en anglais*. C'est la minorité la mieux traitée sur notre planète. Je ne reviendrai pas sur cet aspect; la chronique de mars était assez explicite sur le sujet.

On ne peut toutefois en dire autant du sort dévolu aux francophones des provinces anglaises. Le mois prochain, le directeur de la FFHQ, Aurèle Thériault, nous entretiendra des conditions de vie de nos compatriotes des autres provinces. Un résumé en style télégraphique vous est offert en ce jour.

Au Canada anglais, même les services fédéraux ne sont dispensés en français que «là où le nombre le justifie».

Dans les services et ministères des gouvernements provinciaux, le français est utilisé selon la règle du nombre au Nouveau-Brunswick et en Ontario. Au Manitoba, quelques formules bilingues circulent dans certains bureaux. L'Île-du-Prince-Édouard a établi un bureau régional bilingue pour la région d'Évangéline. Dans les autres provinces, le français est presque à l'index. Terre-Neuve en fait la promotion pour les touristes.

Dans le domaine de la justice, Ottawa a signé des ententes avec l'Ontario, le Nouveau-Brunswick, le Manitoba et la Saskatchewan qui récoltent quelques millions de dollars pour concéder du français dans les causes criminelles. Aucun droit n'est garanti à la minorité française en Alberta, Colombie-Britannique, et Terre-Neuve. Dans les causes civiles, seuls le Nouveau-Brunswick et le Manitoba acceptent l'usage des deux langues officielles.

Dans les législatures, les députés peuvent parler en français au Nouveau-Brunswick et en Ontario. Au Manitoba, il faut prévenir l'orateur 24 heures avant le discours qui ne sera pas traduit. La Nouvelle-Écosse ne traduit aucun discours prononcé en français. En Saskatchewan et en Alberta, des lois abolissant les droits de la minorité française ont été adoptées au cours de la dernière année. En Alberta, le gouvernement a proclamé l'anglais seule langue officielle.

Dans le domaine culturel, on est loin, mais très loin, des moyens de communications accordés aux anglophones du Québec. En Ontario, la presse francophone se résume au *Droit* de Conrad Black et à une dizaine de journaux hebdomadaires. Outre Radio-Canada, les Franco-Ontariens n'ont que la chaîne française de TV Ontario, exception faite des postes disponibles le long de la frontière québécoise. Au Nouveau-Brunswick, les Acadiens jouissent de 5 journaux hebdomadaires, d'un quotidien qui vit dangereusement, d'une station de Radio-Canada. Dans le reste, c'est l'oasis culturel.

Dans le domaine de l'enseignement, les écoles élémentaires et secondaires ne sont garanties qu'au Nouveau-Brunswick et elles sont assujetties à quelques restrictions en Ontario. Dans les autres provinces, c'est la loi du nombre, la lutte quotidienne et les batailles judiciaires continues. L'Université française de Moncton est présente au Nouveau-Brunswick. En Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta, quelques programmes d'enseignement supérieurs sont offerts. Les francophones de la Colombie-Britannique reçoivent des bourses pour venir étudier au Québec. Rien de comparable avec les nombreuses institutions d'enseignement que les anglophones du Québec contrôlent eux-mêmes.

Les services de santé sont bilingues en Ontario là où 10 pour cent de la population est française. Dans une douzaine d'hôpitaux du Nouveau-Brunswick, on peut être soigné en français. Dans les 7 autres provinces, un francophone a autant de chance de gagner la 6/49 que d'être traité en français.

La situation des minorités françaises au Canada nécessite une entraide et une fraternité qui n'existent pas à l'heure actuelle. Le gouvernement du Québec n'appuie pas les minorités francophones des autres provinces conformément à leurs besoins et selon leurs orientations. Les associations et les organismes québécois se préoccupent très peu des problèmes des minorités et lorsqu'ils interviennent, ils jugent selon leurs propres vues.

De leur côté, chaque groupe minoritaire conduit le combat de la survivance dans un isolement presque total. Il survient même des querelles intestines fort déplorables entre minorités et avec le Québec français. Des relations étroites doivent pourtant

s'établir. Pour qu'elles soient durables et efficaces, il convient que la solidarité soit établie sur la réalité vécue dans chaque milieu et que les orientations et actions entreprises en faveur d'un groupe corresponde aux attentes de ce groupe. Autrement, il vaut mieux se taire.

La nation acadienne

Le message de la Société nationale des Acadiens du Nouveau-Brunswick est un exemple de la solidarité à vivre entre francophones. À la veille de la comparution d'Alliance-Québec aux audiences du Nouveau-Brunswick sur l'entente du Lac Meech, monsieur Michel Doucet, président de la SNANB, déclarait privilégier «les droits collectifs plutôt que les droits individuels en ce qui concerne les minorités.» Dans cette optique, la SNANB «estime que le gouvernement du Québec a le droit de promouvoir le fait français, même si cela signifie l'utilisation de la clause 'nonobstant' et la prédominance de la société distincte dans l'entente du Lac Meech».

La SNANB «croit par ailleurs que le Lac Meech devrait non pas comporter la promotion de la dualité canadienne — comme le recommande Alliance Québec —, mais plutôt la promotion de la francophonie canadienne». «Nous ne croyons pas, ajoute monsieur Doucet, que l'anglais soit menacé au Québec. Contrairement aux francophones, les anglophones de ce pays n'ont jamais eu à se battre pour obtenir des écoles, des postes de télévision et des stations de radio.»

«S'il devait y avoir un front commun des minorités au Canada, a dit monsieur Doucet, ce ne serait pas celui des minorités francophones et de la minorité anglo-québécoise. Ce serait celui des minorités francophones avec la majorité francophone du Québec, qui constitue elle-même une minorité en Amérique du Nord et au Canada.»

Voilà un discours qui respecte entièrement le Québec français! L'appui qui nous est accordé est celui dont nous avons besoin. Mais le Québec appuie-t-il l'Acadie selon les besoins de l'Acadie? C'est le revers de la médaille et la fraternité exige la réciprocité dans la pensée et dans l'action.

Monsieur Doucet, sans le proposer formellement, esquisse l'idée d'un front des minorités francophones du Canada qui inclurait les francophones du Québec. L'idée de relations continues entre compatriotes est excellente, opportune et essentielle. Comment organiser et structurer un organisme qui défendrait le fait français au Canada, dans le respect de chaque milieu? Voilà un défi à assumer! Que tous ceux et celles qui sont intéressés par un tel projet nous le fassent savoir!

Car, au fond de notre problème, ce n'est pas Alliance Québec qui est responsable de notre sommeil collectif. Ce n'est pas l'Association for the Protection of English in Canada qui est responsable de notre anglicisation. Ce n'est pas le parti Confederation of Regions qui est responsable de la démission nationale d'une certaine élite francophone. Au contraire, tous ces organismes nous tiennent éveillés. Nous sommes nous-mêmes, par notre inertie, par notre individualisme, responsable de notre asservissement et de notre servitude.

3. Le problème économique

Le tiers-monde québécois

À l'approche de Noël, un clochard est mort à Montréal, gelé sur un banc. L'événement est passé inaperçu. Les problèmes des pauvres, des itinérants, des clochards, des assistés sociaux et des indigents font rarement les manchettes. Les personnes les plus faibles appartiennent à un monde sans voix, sans pouvoir. Plus d'un million d'enfants, de femmes et d'hommes vivent au Québec de la misère.

Aux antipodes, on retrouve les milliardaires, les millionnaires, les riches et les bourgeois. Ces parvenus font partie de la classe dirigeante, dominante et dominatrice. Leurs attitudes et leurs comportements n'ont rien de commun avec les mentalités et les habitudes de vie des personnes économiquement défavorisées et de celles qui vivent dans la clochardisation.

Entre ces deux mondes, il y a un mur infranchissable. Au pays de l'abondance, la compréhension de la misère est difficile. La pauvreté est un état impénétrable et incompréhensible pour

ceux qui possèdent. Afin de soulager leur conscience, par compassion, ils offrent de temps à autre une obole, un 0,25\$... Le geste paraît éloquent. Ce qu'ils oublient, c'est que la vraie misère, ce n'est pas de ne *rien* avoir: c'est de n'être «rien» et de n'être «rien» pour tout le monde. Aujourd'hui, les pauvres ont mal dans leur «être»; ce n'est pas leur «avoir» qui crée leur désespérance: à observer les gens qui défilent devant eux, ils se sentent de trop.

Et ainsi, le Québec vieillit avec un tiers de la population qui s'appauvrit. L'incapacité à saisir et à mesurer la vraie misère aboutit à la paupérisation, au sous-prolétariat. Les causes de la pauvreté sont décrites sous toutes les facettes. La littérature sur le sous-développement est abondante. Les effets sont même analysés, mais les études stoppent habituellement avant les solutions.

Alors que les riches songent d'abord à s'enrichir, des femmes et des hommes qui désireraient une autre vie descendent toujours plus bas vers l'indigence. Ils perdent peu à peu leur autonomie, le sens de l'initiative et de la responsabilité. Les raisons de vivre s'affaiblissent. C'est là un drame angoissant et tragique que connaît la société québécoise. La première richesse du pays réside dans sa population. Tous les Québécois et Québécoises ont droit à une vie normale.

Comment redresser les conditions des personnes défavorisées? Comment les amener à prendre leurs responsabilités de citoyens? Comment rebâtir leur confiance? Comment faire comprendre aux ministres qui fréquentent l'opéra qu'ils doivent aussi visiter les taudis? Que faut-il dire aux politiciens qui font construire des autoroutes pour qu'ils fassent bâtir des logements salubres et à prix très modiques? et qu'ils mettent en œuvre de véritables programmes d'emploi durable et rémunérateur? L'analyse des réalisations sociales des dernières années laisse plutôt l'impression que nous sommes gouvernés par des amateurs... qui attendent que l'opinion publique parle... car le décideur, c'est maintenant l'opinion publique.

Le libre-échange, c'est le commencement...

Les grands de ce monde clament que ce n'est pas le libre-échange qui a causé les récentes fermetures... Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il ne les a pas empêchées. On peut aussi affirmer que c'est l'esprit du libre-échange qui incite les grandes entreprises à la normalisation, à la standardisation, à la rationalisation. Ces «vertus» économiques aboutissent au regroupement, à la fusion, à la création de grands empires capables d'agir à l'échelle mondiale.

C'est l'esprit du libre-échange qui a conduit à la fermeture de Gillette à Ville Saint-Laurent et à la perte de 300 emplois. C'est l'esprit du libre-échange qui a conduit à la fusion des magasins Simpson et Baie d'Hudson et à la perte de 900 emplois. C'est l'esprit du libre-échange qui a conduit à la fusion des brasseries Molson et O'Keefe (Australie) et à la perte de 500 emplois. C'est l'esprit du libre-échange qui a conduit à l'absorption de Wardair par Canadien International, à la perte de 350 emplois et à la récente majoration des tarifs. C'est l'esprit du libre-échange qui a conduit Imperial Oil à acheter Texaco Canada et à fermer un grand nombre de stations de service. C'est l'esprit du libre-échange qui a conduit l'usine américaine Warnaco à la fermeture de ses deux magasins de Montréal et à la perte de 140 emplois.

C'est aussi l'esprit du libre-échange qui a conduit Desmairais à vendre la Consolidated-Bathurst à Stone Containers. C'est l'esprit du libre-échange qui a conduit à la vente du groupe Commerce/Bélair. C'est l'esprit du libre-échange qui a incité la Banque Nationale du Canada à prendre le contrôle de Lévesque, Beaubien et de Geoffrion, Leclerc.

Là-dessus, la FTQ a lancé un cri d'alarme. «Nous sommes déjà profondément bouleversés et touchés par la question de la langue et de notre identité nationale et voilà que nous sommes menacés de toutes parts dans notre vie économique de tous les jours» ont déclaré les porte-parole de la FTQ. Le président, Louis Laberge, ajoutait: «Il est urgent que les gouvernements cessent d'assister à tout ce branle-bas comme des touristes en terre étrangère. Nous avons besoin, la population du Québec et du Canada a besoin, de réponses quant aux moyens que les gouvernements entendent mettre en place pour arrêter cette saignée nationale.»

L'un des moyens suggérés par la FTQ consiste à «redonner à Investissements Canada les pouvoirs que détenait l'ancienne Agence de tamisage des investissements étrangers». C'est là un point de départ.

Mais d'autres précautions s'imposent. Le Canada s'est associé de très près au déclin de l'empire américain. Le krach financier de Wall Street du 19 octobre 1987 démontre la fragilité de l'économie des États-Unis. Notre foi dans la capacité américaine ne doit pas être aveugle. Nos voisins jonglent avec les complexités d'une balance commerciale fort déficitaires, de dépenses militaires colossales et d'une dette nationale aventureuse. Sur le plan économique, il est clair que le géant commercial du XX^e siècle est en train de laisser la place à la CEE et à la prospérité du Japon et de la Corée.

Consolidated-Bathurst

«Quand on a de l'argent, on ne s'inquiète pas. C'est quand on n'en a pas qu'on s'inquiète». Ces paroles de Paul Desmarais ont été prononcées à Bruxelles, lors d'une réunion d'hommes d'affaires à laquelle monsieur Bourassa participait. Elles révèlent la philosophie et la conception de vie d'un grand financier. Elles permettent même de comprendre la transaction de la Consolidated-Bathurst.

À l'ère du capitalisme rentable, l'homme d'affaires pouvait difficilement résister à la tentation de vendre la perle de son empire au prix de l'or. La Consolidated est la quatrième papeterie du Canada. Elle emploie 15 611 personnes, dont 9 000 au Québec. Selon les résultats préliminaires, elle a réalisé 240\$ millions de bénéfices en 1988.

Mais Stone Container Corporation a offert 2,6\$ milliards pour les actions en circulation de la Consolidated. Power, qui détient 40 pour cent du capital, est heureux d'encaisser la jolie somme d'un milliard de dollars. Le montant représente 2 1/2 fois la valeur comptable et 10 fois le revenu net. L'action cotée en bourse à 14\$ a été vendue 25\$.

Tel un joueur de «poker», monsieur Desmarais informe la Caisse de dépôt et placement à la dernière minute. L'organisme gouvernemental suggère alors que Consolidated-Bathurst étudie

la possibilité d'acheter Stone Container. La Caisse de dépôt était prête à s'associer à une telle transaction.

Mais monsieur Desmarais avait une idée fixe et depuis belle lurette. Il propose d'acquérir Domtar. L'offre défavorise la Caisse de dépôt et la Société générale de financement. L'écart dans l'évaluation des actions en jeu est de 300\$ millions en faveur de Power. La vente n'a pas lieu. En fait, il est heureux qu'il en ait été ainsi; Québec aurait perdu le contrôle sur Domtar et Power aurait pu la revendre à des intérêts américains...

Maintenant, qu'on le veuille ou non, les Québécois paieront le prix de la transaction. La Stone Container est surendettée. Elle tentera probablement d'inscrire une large partie de la dette dans le bilan de Consolidated-Bathurst. Elle fractionnera les actions de l'entreprise québécoise pour rembourser ses dettes et, nous les caves, avec nos épargnes, nous permettrons à une compagnie américaine de pénétrer le marché québécois. D'une façon ou d'une autre, nous financerons la prise de contrôle d'un géant québécois qui sera incapable d'investir dans le développement à court terme, devant payer en lieu et place la dette du bailleur de fonds.

Bref, la transaction, bonne pour monsieur Desmarais, est très négative pour le Québec. La maîtrise de notre économie en prend un coup. La mésaventure survient dans un secteur des ressources naturelles dont l'importance grandit avec le dépérissement des forêts. Elle est d'autant plus déplorable que les gouvernements du Canada et du Québec ont contribué des centaines de millions de dollars à la réussite de la Consolidated-Bathurst. Les permis à rabais d'approvisionnement, les faveurs multiples et les substantielles subventions pour la modernisation des usines deviennent du capital américain.

Que l'avenir serait différent, si le gouvernement du Québec avait converti en actions dans l'entreprise toutes les faveurs, tous les privilèges et tous les octrois consentis! Ces actions auraient pu être faites à l'ordre de l'État ou à l'ordre des travailleurs. Mais nous ne sommes pas assez intelligents pour agir ainsi.

Si nous avons converti en actions les multiples aides accordées, le Québec compterait aujourd'hui une entreprise de pâtes et papier qui regrouperait la Consolidated, la Stone et la Dom-

tar. Ce groupe industriel serait capable de rivaliser à l'échelle mondiale. Nous occuperions une position de force sur les marchés internationaux et nous aurions conservé chez nous le contrôle d'un secteur fondamental de notre économie.

Mais cette dimension est perdue avec la Consolidated. Espérons que les contrats d'approvisionnement qui seront renouvelés cette année pour les onze usines de la Consolidated comporteront des conditions favorables à l'économie québécoise. La clé est encore dans les mains du gouvernement...

Face à l'avenir, si nous voulons éviter d'autres défaites de cette nature, il est nécessaire de réaliser une politique préventive en matière de regroupement des entreprises. L'État doit aider à maintenir et à renforcer la maîtrise des entreprises québécoises dans les secteurs principaux de l'économie. Il doit utiliser les leviers de la Caisse, de la SGF et de toutes les entreprises publiques et privées pour susciter la formation de grands groupes capables de pénétrer le marché mondial, et non seulement américain. Ainsi nous éviterons d'autres prises de contrôle étrangères.

Commerce/Bélair

En cette chronique, il faut revenir à nouveau sur la vente de Commerce/Bélair. C'est un coup bas pour l'économie francophone. Pendant des années, au nom du nationalisme, des milliers de citoyens se sont assurés dans ces deux compagnies, comme dans l'ensemble des entreprises de chez nous. J'ai souvenir des discours patriotiques de Ben Benoît, alors président de Commerce, prononcés à l'école Meilleur et dans les «vapas» des COJC. L'entraide, la solidarité et la fraternité allaient bâtir une économie canadienne-française forte et prospère. Les épargnes des Québécois seraient investies au Québec. L'homme était excellent orateur. Quel revirement d'orientation d'une génération à l'autre! Des personnes ont été trompées. S'il en est ainsi, des personnes ont trompé.

Oh! certes, nous vivons à une autre époque. Les frontières sont ouvertes. La mode est aux grands empires. Les principes sont enterrés. L'appât du gain est la loi des riches. Mais ces changements de mentalités et de modes de vie vont-ils détruire toutes les valeurs? La nécessité d'une économie canadienne-française forte est-elle disparue avec les anciens? Une économie

canadienne-française prospère n'est-elle plus le gage d'une culture rayonnante?

Il devient de plus en plus évident que la question nationale n'a plus aucune valeur pour les hommes qui ne connaissent que la règle du profit. Pourquoi assumer des risques, si l'on peut récolter 250\$ millions de la Nationale Nederlanden N.V.? Qu'importe si les bénéfices enrichissent les actionnaires des Pays-Bas et si les épargnes des Québécois doivent être placées dans l'Ontario, au Michigan ou en Hollande?

Telles sont les conséquences de la vente de Commerce. L'exportation de nos économies est assurée. Vérifiez dans trois ans le portefeuille des actions et des obligations de Commerce/Bélaïr et vous verrez qui a raison. L'un des fleurons de l'assurance au Québec vient de passer en des mains étrangères. Les deux entreprises vendues représentaient 10 pour cent du marché québécois. Elles encaissaient plus de 250\$ millions de primes en 1988. Leur actif s'élevait à plus de 400\$ millions. Le profit atteignait les 30\$ millions. Tout cela est passé à des mains étrangères et la position des francophones revient à ce qu'elle était en 1960. Nous avançons en arrière. C'est un recul brutal.

Notre situation est fragile. Il ne faudrait pas connaître beaucoup de reculade semblable. Espérons que le ministre Fortier, qui dormait pendant cette transaction, sortira de son sommeil et qu'il décrètera un plafond de 25 pour cent de propriété étrangère pour toute société d'assurance, même si la loi fédérale n'impose aucune limite de cette nature.

Il doit bien y avoir moyen d'établir des contrôles sur la propriété et sur les investissements des entreprises d'épargne. La déportation de l'économie à l'extérieur de la région d'origine n'est pas plus tolérable que l'exportation des mêmes épargnes à l'extérieur du Québec.

L'appétit insatiable des banques

Les banques sont imbriquées dans les assurances sur la vie, dans les assurances générales, dans les sociétés de fiducie et dans le commerce des valeurs immobilières. Leurs administrateurs sont présents dans plus de 1 500 grandes entreprises qui contrôlent l'économie canadienne.

Elles ambitionnent maintenant de se lancer dans l'informatique. Déjà, pour leurs propres opérations, elles avaient investi près de 5\$ milliards dans ce secteur. Elles songent désormais à rentabiliser ces investissements.

En juin 1988, en catimini, l'Association des banquiers canadiens a soumis un mémoire au ministre d'État aux Finances, Tom Hockin. Le document avait pour titre «Pouvoirs des banques en matière des services informatiques». Il exprime avec clarté «la volonté et le besoin des banques de se livrer à une vaste gamme d'activités de traitements des données et de gestion de l'information».

La gamme est vaste. Les banques veulent offrir en informatique «une gamme complémentaire de produits et de services connexes, dont des logiciels d'exploitation, du matériel, des liaisons, des services de télécommunication, l'accès à des données ou à des bases de données de tiers et de clients, la conception de logiciels d'application destinés aux clients, le traitement de données de tiers, de clients ou de banque et l'intégration de programmes de clients de tiers ou de banque, en vue de fournir à nos clients des renseignements ayant une valeur ajoutée. Les banques devraient aussi être autorisées à vendre des services de consultation dans ce domaine, car elles disposent des compétences de spécialistes qui pourraient se révéler très utiles à de nombreuses personnes».

L'ABC demande aussi que les institutions financières aient le pouvoir d'acquérir, dans le domaine de l'informatique, des sociétés de services, de conseil, de traitements des données, de réseaux, de commutation, de services de réparation ou d'entretien de matériel ou de réseau. Bref, nos six banques vont s'accaparer d'ici cinq ans de toutes les grandes entreprises existantes en informatique. Nul doute en mon esprit. Le gouvernement accordera les pouvoirs et l'argent de nos dépôts achètera les grandes entreprises d'informatique. Vive la liberté! Vive la libre concurrence! Les «grands» occupent toute la place.

La capacité de raffinage au Québec

Nous sommes «forts». Nous pouvons conquérir le monde, mais nous ne pouvons pas conserver ce que nous avons. Un exemple entre autres: le raffinage.

En 1981, le Québec comptait sept raffineries dont la capacité s'élevait à 590 200 barils par jour; en 1987, trois entreprises raffinent 310 000 barils par jour. Le déclin a été progressif. Remontons un peu dans le temps.

En 1971, le Québec assume 34,47 pour cent du raffinage effectué au Canada. Que s'est-il passé? Quatre raffineurs ont basculé en d'autres régions. En 1982, Texaco Canada (74 500 barils par jour) ferme ses portes et le raffinage au Québec dégringole à 23,50 pour cent de la production canadienne. En 1983, BP Canada Ltée (71 000 b/j) disparaît dans la tourmente et notre part glisse à 15,91 pour cent. En 1987, la capacité de raffinage effectué au Québec chute à 15,12 pour cent.

La rationalisation avait déjà commencé et, tout naturellement, tout doucement, d'une année à l'autre, le Québec écopait. Les trois raffineries qui poursuivent leurs activités au Québec sont Ultramar Canada Inc. (103 000 b/j à Saint-Romuald), Pétro-Canada (87 000 b/j à Montréal) et Shell Canada Ltée (120 000 b/j à Montréal-Est). Leur capacité de production nous oblige à importer...

The Safeguard Life Assurance Company

De son *Head Office*, la première compagnie d'assurance canadienne-française, La Sauvegarde, adresse à ses clients retraités une lettre bilingue. Narcisse Ducharme et Henri Bourassa doivent désirer revenir sur terre pour botter au derrière leurs successeurs, Henri Leblond et Benoît Lauzière. Une telle gaucherie méritait un commentaire. Au président de Safeguard, j'ai fait parvenir la lettre que voici:

Mon cher Président,

«Ab imo pectore, ab irato;

de minimis non curat 'The Safeguard'.

Salus populi suprema lex esto!

Est modus in rebus...

Honoris causa, pro patria semper,

'English spoken for never?

Why not deutsch? español? italiano?'

Pro patria semper!

Supremum vale!»

Inutile de dire qu'aucune réponse ne m'est parvenue. Il serait heureux que tous ceux et celles qui recevront une lettre «bilingue» d'une entreprise québécoise fasse connaître leur déplaisir à qui de droit.

4. L'environnement

La pollution nous contamine

Il est urgent de passer à l'action. Le Québec reçoit des États-Unis d'importantes quantités de sulfates et de nitrates qui contaminent les lacs, les ressources piscicoles et les forêts.

Une bonne nouvelle... Le président des États-Unis affirme que «le temps des études est fini» et William Reilly, responsable de l'Agence américaine de protection de l'environnement, annonce une loi sur les pluies acides. «Le problème, dit-il, est devenu très grave et l'on doit s'en occuper dès maintenant.» Après la loi, une entente avec le Canada est à l'ordre du jour.

Un espoir... Le ministre fédéral de l'Environnement, monsieur Lucien Bouchard, a exprimé avec fermeté sa volonté d'agir. Il veut «un engagement assorti d'un échéancier obligatoire, et avec des niveaux de réduction quantifiés». Il fixe un échéancier de sept ou huit ans pour obtenir la réduction de 50% des émissions toxiques. Nos meilleurs vœux!

Un autre élément de confiance... La majorité des municipalités régionales de comté ont adopté une politique de protection des berges qui dépassent les exigences du ministère de l'Environnement. La végétation reprendra ses droits sur les berges des cours d'eau et enrayera l'érosion agricole qui représente plus de la moitié de la charge polluante dans le centre de la province.

Mais il ne faudrait pas que les gouvernements du Canada et du Québec se contentent de l'action américaine et de l'intervention des MRC. Des problèmes graves de pollution menacent la santé des personnes et la qualité de l'environnement au Québec. Les faits sont connus. 30 000 lacs sont contaminés. 600 sites de déchets constituent un danger permanent. Les BPC de Saint-Basile et d'ailleurs risquent de provoquer des sinistres. Les montagnes de pneus de Saint-Amable, de Franklin et d'autres lieux demeurent un péril constant.

Au-delà de l'amoncellement contaminé hérité du passé, il est d'une extrême importance d'arrêter et de prévenir toute pollution présente et future. Les industries doivent produire des biens de consommation sans infecter l'air, l'eau et le sol et les consommateurs doivent utiliser ces biens sans corrompre leur environnement. Il est aussi valable de demander la diminution de la consommation nucléaire dans toute la mesure du possible. Un jour, on ne sait quand, il faudra payer la note.

Déchets et scories

Trois bonnes nouvelles. La première: Montréal expédie en Angleterre tous ses BPC pour les voir détruire au cours des prochains mois. La seconde: Montréal et les villes de la communauté urbaine organisent une vaste chasse aux déchets toxiques, le premier samedi de juin. Des résidus domestiques dangereux dorment au fond des caves, des hangars et des armoires. Ils seront détruits avec toute la sécurité requise.

La troisième bonne nouvelle: L'expérience pilote sera suivie par l'implantation de dépôts pour les déchets domestiques dangereux. En un premier temps, les postes de pompiers serviront de points de dépôts. Les citoyens pourront y apporter leurs matières dangereuses: poisons, pesticides, peintures, solvants, engrais, produits pharmaceutiques, etc.

Ces produits que l'on dépose habituellement dans les sacs verts nuisent au traitement des eaux usées de la métropole, lorsqu'ils n'aboutissent pas dans le fleuve. Certains produisent même des émanations menaçantes.

Trois périls à souligner. Le premier réside dans l'étude de l'établissement d'un dépotoir de déchets nucléaires faiblement radioactifs près de la frontière canado-américaine. On y entreproserait les matières radioactives provenant des déchets et des équipements des centrales nucléaires, des usines d'armes atomiques, des hôpitaux, des industries pharmaceutiques, des mines, etc. Il faut être vigilant.

Le second péril est typiquement québécois. Sur l'autoroute 30, entre Sainte-Julie et Sorel, la compagnie Erco a déversé comme matériaux de remblayage des centaines de milliers de tonnes de scories radiatives. Des centaines de milliers de tonnes

sont empilées sur les terrains de la compagnie sans que l'on sache ce qui en adviendra.

Le troisième péril: le discours du gouvernement. La lutte à la pollution n'a pas dépassé le domaine des paroles. Le ministère de l'Environnement du Québec a coupé 43 postes dans le budget qui s'est terminé le 31 mars 1989. Ce ministère possédait un faible budget de 300\$ millions, dont 260\$ millions seulement sont consacrés à l'immense problème de la pollution. Ce fait démontre l'absence de volonté du gouvernement de régler une situation explosive.

Comme le gouvernement administre par sondages, il est important que la population réclame des mesures énergiques et radicales pour prévenir une catastrophe éventuelle. Causer des dommages graves à l'environnement est un geste criminel qui devrait être sévèrement puni. La réglementation actuelle doit être mieux utilisée et elle doit être améliorée en plusieurs de ses dispositions pour être plus efficace. Les sanctions décrétées doivent être adéquates et appliquées.

L'eau potable

Le Québec est l'une des régions du monde qui compte le plus de cours d'eau. Comment expliquer que l'eau du robinet contient de l'aluminium à Laval, du fer à Trois-Rivières-Ouest, du plomb à Pierrefonds? Comment expliquer qu'il faille faire bouillir l'eau à Repentigny et en nombre de municipalités, notamment pendant l'été? 30 000 lacs du Québec sont pollués. Les eaux souterraines sont aussi contaminées par plusieurs matières, dont les pesticides et les nitrates qui résultent de la fertilisation à l'azote.

Mais entendons plutôt le témoignage d'un scientifique. Le dr Albert Nantel, directeur du Centre de toxicologie du Québec, remet en question la qualité de l'eau du fleuve comme source d'approvisionnement en eau potable. Il questionne aussi la sécurité actuelle du traitement de l'eau par nombre d'usines de filtration qui utilisent la technologie du chlore. À son avis, plusieurs villes devront s'alimenter à des sources nouvelles et éloignées de leur territoire.

Le dr Nantel, toxicologue réputé, affirme que les normes du ministère de l'Environnement sont déficientes sur le contrôle du chloroforme produit par les usines de filtration et les réseaux de distribution. En outre, ces usines ne nous protègent pas adéquatement contre les méfaits du traitement chimique et contre les milliers de micro-polluants toxiques présents dans les eaux brutes. Elles n'extraient pas de l'eau potable tous les métaux lourds, les pesticides et les milliers de contaminants industriels déversés dans le fleuve et ses affluents.

Les eaux brutes du fleuve et de ses affluents agricoles contiennent de plus d'importantes quantités de matières organiques et de bactéries. Le chlore utilisé pour blanchir ces eaux tue les bactéries, mais engendre des trihalométhanes et du chloroforme, produits de grande toxicité pour le foie.

À moins de mesures énergiques, le problème s'aggravera. Les pollueurs d'ici polluent davantage et les pollueurs ontariens et américains contaminent les Grands Lacs qui corrompent notre majestueux Saint-Laurent. Ainsi, les eaux propres d'aujourd'hui peuvent devenir les eaux contaminées de demain. Le marché de l'eau embouteillée va prendre de l'expansion.

Le temps est venu de prendre les moyens pour servir aux citoyens une eau potable de qualité. La dépollution du Saint-Laurent et de ses affluents s'impose dans les meilleurs délais pour que le fleuve redevienne une source d'approvisionnement sûre. Bref, toute cette question de la sécurité de l'eau doit faire l'objet d'une analyse complète. En tout temps, le Québécois doit jouir d'une eau de qualité, potable et en quantité suffisante.

5. L'autre pays

Quelques projets

L'exploitation des réserves pétrolières d'Hibernia représente un projet de 8,5\$ milliards que le gouvernement Mulroney a approuvé.

Le développement des sables bitumineux à Oslo, en Alberta, est appuyé par Ottawa et il représente un investissement de 4,3\$ milliards.

En Saskatchewan, à Lloydminster, l'usine de traitement du pétrole lourd signifie un investissement de 1,2\$ milliard subventionné par Ottawa.

Les retombées du pipeline de gaz naturel de l'Île-de-Vancouver sont prévues à 485\$ millions sur l'île de Vancouver. Les études ne cours ne sont pas terminées.

Pendant ce temps, le Québec recevra probablement le cadavre de l'Agence spatiale, les contrats étant déjà distribués.

Une leçon de la Belgique

En Belgique, les Flamands représentent 57 pour cent de la population; les Wallons, 33 pour cent et les germanophones, 10 pour cent. Depuis toujours, les Wallons minoritaires subissaient un sort identique à celui des Canadiens-Français. À titre d'exemple, citons l'expulsion des francophones de l'Université de Louvain, en 1970. Les tensions linguistiques, culturelles et économiques étaient quotidiennes.

En ces dernières années, des négociations constitutionnelles ont abouti à une réforme majeure des institutions politiques. Les changements apportés ont provoqué un commentaire laconique de monsieur Bourassa; c'est «une question sémantique chatouilleuse qui peut créer un peu d'anxiété».

L'état unitaire s'est transformé en un régime fédéral fortement décentralisé. La nouvelle constitution conserve à l'État central les structures existantes depuis un siècle et demi. Elle lui accorde la compétence sur l'armée, la monnaie, la justice et la conduite des relations internationales. Le parlement central est doté des divisions linguistiques qui ont été établies.

Quatre nouvelles assemblées législatives ont été formées. Elles ont juridiction sur la culture, la radio, la télévision, l'éducation, la santé, le développement économique, l'aménagement du territoire et les accords internationaux dans les champs de leur compétence. Les pouvoirs résiduels ont été accordés aux assemblées législatives et non au pouvoir central.

Le personnel diplomatique des Flamands et des Wallons fait partie du corps diplomatique belge. Il bénéficie des privilèges diplomatiques.

Dans les Flandres, la langue est flamande. Les Flamands se sont donné un seul gouvernement dont le siège est à Bruxelles.

Dans la Wallonie, la langue est française. L'assemblée s'est établie à Namur. Elle a établi ses propres structures. Elle possède déjà un réseau d'une dizaine de délégations réparties sur trois continents.

Bruxelles, la capitale du royaume, est une ville bilingue. Elle possède un statut analogue aux Assemblées flamande et wallone. Elle respecte la parité introduite entre Flamands et Wallons.

Les observateurs trouvent que la paix sociale et linguistique est revenue au royaume et que la nouvelle fédération permettra à la Belgique de connaître une prospérité accrue. Les négociateurs belges sont-ils plus intelligents que nos fédéralistes canadiens?

Gary Filmon, le défenseur des minorités

Le premier ministre du Manitoba est un bouillant défenseur des minorités. Son ardeur enflammée a retiré la motion d'appui à l'entente du Lac Meech pour protester contre la Loi 178 qui brimait, selon sa compréhension, les droits de la minorité anglophone du Québec. Toutefois, ce chevalier protecteur des faibles n'est pas sans reproche.

À l'époque où il était le chef de l'opposition au Manitoba, il a conduit une croisade contre la reconnaissance des droits des Franco-Manitobains. Il s'est opposé avec fougue au projet de loi du gouvernement de Howard Pawley qui voulait rétablir certains des droits odieusement enlevés à la population francophone du Manitoba, depuis 1890.

Son opposition a été bête et méchante. Les députés conservateurs ont refusé d'être présents à l'Assemblée législative pour voter contre le projet de loi. Les cloches du parlement ont appelé en vain les députés durant l'hiver 1984. Une telle obstruction est repoussante en un régime démocratique. Le résultat du barrage antiparlementaire obligea monsieur Pawley à abandonner son projet de loi au feuillet.

Monsieur Filmon appartient à la catégorie des fanatiques intolérants et sectaires. Même si l'article 23 de la loi manitobaine de 1870 établissait le français et l'anglais langues officielles de la

législature et des cours de justice, monsieur Filmon, défenseur de la minorité anglaise du Québec, écrivait en 1985 que «le français n'a pas été déclaré langue officielle du Manitoba en 1870, ni par la suite jusqu'au projet législatif du NPD de 1983. On ne peut donc justifier l'octroi d'un statut spécial au français sous le prétexte que des droits historiques auraient été abrogées arbitrairement» (*Langue et Société*, numéro 16, septembre 1985, p. 14). L'affirmation est pour le moins fautive et mensongère. L'homme n'est pas de bonne foi.

Dans le même article, à la page 14, monsieur Filmon affirme que «l'article 23 de l'Acte de 1870 avait une portée très limitée, car il a été plus souvent violé qu'observé». Voilà un nouveau traité d'équité et de justice. Une loi qui est violée n'oblige pas monsieur Filmon à réparer les injustices et les dommages commis.

Le premier ministre du Manitoba a deux prises contre lui, lorsqu'il réclame l'équité pour les minorités anglophones du Québec. Les gouvernements passés et présents de sa province n'ont pas une histoire glorieuse en matière de la protection des droits des minorités franco-manitobaines. Monsieur Filmon est l'héritier d'une tradition d'étroitesse, de fanatisme, d'intolérance et de sectarisme. Il est le fossoyeur et l'entrepreneur funèbre des minorités francophones du Manitoba. M. Filmon, ayez la décence de vous taire.

Les missiles nucléaires

En 1983, monsieur Trudeau, de désagréable mémoire, avait conclu un accord avec les États-Unis pour leur permettre de faire six essais par année du missile de croisière.

Récemment, le gouvernement Mulroney a permis l'essai d'un missile de croisière rafraîchi, super rapide et pratiquement invisible. Un attaché de presse a déclaré que le Canada n'avait pas la possibilité de refuser la demande américaine, puisqu'il était lié par l'entente de 1983.

Ou l'attaché ne connaît pas son dossier, ou il a menti. L'entente de 1983 venait à échéance l'an dernier et le gouvernement Mulroney l'a renouvelé pour cinq ans. Sa responsabilité est donc entière. Son jugement est fardé. Il ne tient nullement compte des relations amicales qui se sont établies entre les États-Unis et

l'URSS. Il méconnaît les ententes réciproques de désarmement. Il oublie que la technologie militaire a été modernisée à sa pleine capacité. Il néglige le fait que l'essai du nouveau missile compromet les relations canado-soviétiques et que des tensions et une absence de confiance vont naître dans l'esprit de Moscou.

Ottawa s'implique dans le développement d'une nouvelle arme stratégique qui est appelée à occuper une place centrale dans la rivalité Washington/Moscou. Ces missiles de croisière sont invisibles, même à la détection des radars. Ils représentent l'arme ultime de la dissuasion nucléaire. Ils sont le prélude de plusieurs générations de missiles qui vont devenir supersoniques, furtifs, précis et à têtes multiples. Ils doivent éventuellement remplacer les armes nucléaires basées sur terre.

Le gouvernement du Canada a consenti des essais que les pays de l'Alliance avaient refusés. Notre servilité à l'égard de Washington est consommée et la crédibilité canadienne est fortement ébranlée devant les pays de l'Est et même devant ses amis de l'Alliance. Au lieu de préparer la guerre pour obtenir la paix, Ottawa devrait dénoncer la fabrication de toute arme nucléaire. Il devrait œuvrer pour réduire les armes atomiques de tout calibre. Il devrait résilier toute participation canadienne à toute activité qui encourage la production d'armes nucléaires. Mais le gouvernement de monsieur Mulroney n'est pas intéressé à promouvoir la paix dans le monde. Le seul projet d'achats de sous-marins nucléaires demeure une épée suspendue sur la colombe canadienne...

Des sanctions dérisoires contre l'apartheid

Les beaux discours de monsieur Mulroney aux Nations-Unies ressemblent aux promesses d'ivrognes. Le premier ministre peut-il sérieusement déclarer que «le Canada peut être fier de ce qu'il a fait dans sa lutte contre l'apartheid»?

Qu'avons-nous fait? Le Canada a menacé de rompre ses relations diplomatiques et commerciales avec l'Afrique du Sud, si Pretoria ne démantelait pas l'apartheid. Ce propos ne coûtait pas cher et n'a rien rapporté.

Avons-nous posé d'autres gestes? En juillet 1985, avec tambours et trompettes, le Canada imposait des sanctions commer-

ciales limitées contre l'Afrique du Sud. Quelles ont été les conséquences? Il a fallu attendre un an avant que monsieur Clark déclare que le gouvernement fédéral n'achèterait plus de biens sud-africains.

Dans sa bonté naïve, le gouvernement avait laissé aux hommes d'affaires la liberté d'observer volontairement plusieurs des sanctions. Qu'est-il survenu? Les importations canadiennes d'Afrique du Sud ont fait un bond de près 70 pour cent, l'année dernière. Les Canadiens ont importé plus de 149\$ millions de biens d'Afrique du Sud en 1988, en comparaison avec 89\$ millions en 1987. C'est Statistique Canada qui le dit. Les chiffres doivent être vrais.

Voilà ce que nous avons fait pour protester contre le système raciste de l'apartheid en Afrique du Sud. Des paroles et des profits... Pourtant, le sympathique monsieur Joe Clark semble convaincu. Récemment, il présidait à Harare, au Zimbabwe, la conférence des ministres des affaires extérieures des pays du Commonwealth qui délibérait sur les problèmes du sud de l'Afrique.

À cette occasion, il déclarait: «Les prix que doivent payer en vies humaines et économiquement les voisins de l'Afrique du Sud sont énormes. Pourtant, ces pays ont un immense potentiel économique susceptible de subvenir aux besoins de toute l'Afrique, mais au lieu de miser sur ce potentiel, la minorité blanche d'Afrique du Sud fait tout pour paralyser le système» (*Le Devoir*, 7 février 89, p. 8). Le ministre des Affaires extérieures du Canada ajoutait que les récents développements en Afrique du Sud ne permettaient pas de croire que le gouvernement de Pretoria soit disposé à abolir l'apartheid.

Quelques jours plus tard, monsieur Mulroney parlait encore de la fierté, alors que j'éprouve du dépit et de la honte à observer l'hypocrisie du Canada dans le sort réservé à la population noire de l'Afrique. Au lieu de leadership, nous assistons à la mascarade de politiciens irresponsables.

Les Jeux de la francophonie

Les Jeux de la francophonie auront lieu à Casablanca et à Rabat, au Maroc, du 8 au 22 juillet prochain. Au-delà de trente pays y participeront.

L'occasion était d'or pour concrétiser la notion de société distincte conçue au Lac Meech. Les règles des Jeux permettaient au Québec d'inscrire sa propre délégation. Le bon sens le voulait aussi. Mais cette denrée est rare dans le cervelet de nos politiciens. Pourtant, un précédent récent existait. Il n'y a pas si longtemps, en 1985, aux Jeux de la Côte-d'Ivoire, le Québec avait présenté une équipe distincte d'athlètes avec uniforme spécifique et drapeau à la fleur-de-lys.

Au Maroc, le Québec déléguera 120 athlètes sur 240. Des athlètes unilingues anglais et des entraîneurs unilingues anglais participeront aux Jeux de la francophonie. Dans les sports d'équipe, les athlètes québécois porteront les couleurs de la délégation canadienne; les jeunes du Québec ne peuvent pas affronter une équipe qui arboreraient l'unifolié et les couleurs du Canada. Imaginez l'image projetée sur la scène internationale...

Dans les compétitions individuelles, les Québécois(e)s porteront les couleurs du Québec. Vous voyez la subtilité. Nous sommes des individualistes. Vive la liberté des individus! La société collective, c'est le Canada. Une consolation de dernière concession: les fédérations québécoises choisiront et entraîneront les athlètes québécois. Ah! si nous étions l'Alberta! Leurs représentants peuvent siéger aux réunions de l'OPEP.



SECTION LIONEL-GROULX

«Avons-nous comme peuple la volonté de survivre et de porter dans un autre millénaire l'héritage que nous ont légué ces fils de paysans et ces femmes venues de France et d'ailleurs?»

Paul-André Comeau

La nation canadienne-française

En cette section, vingt articles sur la question nationale seront présentés. Les auteurs dissiperont certains équivoques qui sont en train de nous embaumer. Ils appartiennent au groupe limité d'intellectuels qui peuvent

- clarifier les notions relatives à l'identité nationale;
- analyser les forces et les faiblesses de la nation;
- prévoir l'évolution probable;
- et proposer des orientations cohérentes.

Textes publiés

- *Que devient la question nationale?*, François-Albert Angers, novembre 1988, p. 811-830
- *Avons-nous comme peuple la volonté de survivre?*, Paul-André Comeau, novembre 1988, p. 831-841

- *Une population vieillissante et menacée d'anémie*, Jacques Henripin, novembre 1988, p. 844-855
- *De la culture militante à la culture inquiète*, Fernand Harvey, décembre 1988, p. 891-906
- *La situation linguistique au Québec en 1988. Peut-on espérer sortir de ces ambiguïtés?*, Michel Plourde, décembre 1988, p. 907-928
- *L'éducation au Québec*, Paul Tremblay, janvier 1989, p. 48-68
- *L'éducation nationale dans les écoles*, Lorraine Pagé, janvier 1989, p. 69-75
- *Des groupes ethniques aux communautés culturelles*, Pierre Anctil, février 1989, p. 140-157
- *L'accueil des immigrants et des réfugiés*, Julien Harvey, février 1989, 158-163
- *La qualité de la vie*, André Beauchamp, mars 1989.
- *Une mutation de civilisation*, Fernand Dumont, avril 1989.
- *L'enseignement de l'histoire*, Micheline Dumont, avril 1989.
- *L'insertion sociale et professionnelle des jeunes*, Madeleine Blanchet, avril 1989.

Textes à paraître

- *L'économie canadienne-française*, avril 1989.
- *L'organisation du travail*, Gérald Larose, avril 1989.
- *La pauvreté au Québec*, Rosaire Morin, mai 1989.
- *La vie des minorités françaises*, Aurèle Thériault, mai 1989.
- *Le Québec dans la francophonie*, Jean-Marc Léger, mai 1989.
- *Le poids des Canadiens-Français et du Québec dans la Confédération*, Claude Morin, juin 1989.
- *La conjoncture politique*, Pierre Harvey, juin 1989.
- *La question nationale*, Léon Dion, juin 1989.



L'enseignement de l'histoire

par MICHELINE DUMONT,
Université de Sherbrooke

«Le passé n'est rien, sinon ce qui de l'avenir vit en lui et qui n'est rien de plus qu'une grande leçon de choses.»

Philippe Couture (Victor Lévy-Beaulieu)
L'Héritage, 24 janvier 1989.

L'enseignement de l'histoire nationale n'a pas été obligatoire chez nous durant une dizaine d'années. Il semble que notre collectivité ne se remettra jamais de cette erreur pédagogique, ou administrative, ou politique. Cette décision de notre réforme scolaire est invoquée régulièrement pour expliquer la morosité actuelle du nationalisme. Et pourtant... Il semble que nos intellectuels aient la mémoire bien courte. Je soutiens au contraire que cette décision n'a eu qu'un effet secondaire sur l'enseignement de l'histoire en particulier et sur notre conscience collective en général. Ces propos pourront surprendre. Aussi je m'en explique à l'instant.

L'enseignement de l'histoire s'est toujours trouvé au cœur de nos préoccupations nationales. On a tour à tour voulu l'instaurer, le diffuser, le restaurer, le dénoncer, le canadianiser, le démystifier, le laïciser, le regretter, le réintroduire, et quoi encore? En 1969, Marcel Trudel le pointait du doigt pour stigmatiser notre double solitude. «Si le Canada est plus que jamais menacé de scission, écrivait-il en conclusion d'une enquête sur

les manuels, il faut en chercher la cause pour une bonne part dans la façon dont les citoyens d'aujourd'hui ont appris l'histoire de leur pays¹.» L'étude avait été commandée dans la foulée des grandes enquêtes pancanadiennes sur le biculturalisme et le bilinguisme, juste avant l'arrivée de Pierre-Elliott Trudeau à Ottawa...

La vérité, c'est qu'à l'époque où cette enquête avait été conduite, on souffrait au Québec d'une overdose d'enseignement d'histoire du Canada et que c'est au niveau *primaire* que s'effectuait cet enseignement. «Sept années de primaire où revenait pendant une heure chaque semaine, le même récit de martyrs et d'édifiants colons. Puis, juste au moment où l'élève croyait s'en être tiré, hop! il recommençait le tout au secondaire. Et après une brève incursion en histoire générale, avant le grand départ pour la vraie vie, pour les rares rescapés de l'école supérieure, on s'empressait de revenir à *La civilisation française et catholique au Canada*, histoire de s'assurer que le message était bien appris².» Or, n'oublions pas que les écoliers des années cinquante et soixante à qui ces programmes et les manuels qui les accompagnaient avaient été imposés étaient les premiers enfants de l'école obligatoire et qu'ils étaient les enfants du *baby boom*. Il faut retenir cette vérité fondamentale: ce sont les plus grosses cohortes scolaires de notre histoire collective qui ont subi ces manuels et ces programmes, qui ont appris à détester l'histoire nationale à l'école. «Pas étonnant, écrit une spécialiste de l'enseignement de l'histoire, que le Québec ait voté non au référendum³!»

Or en critiquant cette interprétation grandiose et religieuse de notre passé collectif, le Rapport Parent, le nouveau ministère

1. Marcel Trudel, *L'histoire du Canada. Enquête sur les manuels*. Ottawa, 1969, p. 169. L'enquête avait eu lieu vers 1965-67.

2. Louise Charpentier, «Qu'avons-nous enseigné?» dans *Bulletin de Liaison de la Société des professeurs d'histoire du Québec*. Vol. 25, n° 3 (oct. 1987), p. 31. Ce numéro du 25^e anniversaire de la SPHQ est un excellent instrument pour faire le point sur 25 ans d'enseignement de l'histoire.

Louise Charpentier a rédigé une magistrale analyse sur *Le programme et les manuels d'histoire de la réforme de 1948*, Université de Sherbrooke, 1983.

3. *Ibidem*, p. 11.

de l'Éducation, les premiers départements d'Histoire de nos universités (sous la houlette vigilante de Michel Brunet), le Comité catholique lui-même (qui a officiellement condamné les manuels des écoles primaires en janvier 1967) ont vraisemblablement davantage contribué à transformer le statut de l'histoire dans les programmes d'enseignement que l'établissement de son optionnalité en 1968.

Toujours est-il qu'après une très brève période (au regard de l'histoire, la période 1968-1974 est brève), l'enseignement de l'histoire est redevenu obligatoire pour les élèves du Secondaire IV; que le dynamisme des professeurs d'histoire a été revigoré par ce combat à mener; que le *Livre vert* sur l'éducation en 1977 a fini par imposer un bloc de cinq matières de sciences humaines au secondaire, dont un cours d'histoire générale en Secondaire II et un cours d'histoire du Québec et du Canada en secondaire IV; que de nouveaux programmes ont été longuement préparés avec la collaboration d'une bonne partie des enseignants (leur préparation s'est étalée sur cinq ans et leur implantation vient à peine de s'achever); qu'il existe une pléthore de manuels scolaires pour enseigner ces programmes.

Contrairement à l'idée reçue, je voudrais démontrer que, par rapport à la situation de 1960, le bilan est positif dans l'enseignement de l'histoire. Cela serait-il possible? Voyons plutôt.

Le niveau primaire

C'est à ce niveau d'enseignement que les gains sont les moins visibles. La décision du Comité catholique, en 1967, a été sans appel. L'enseignement de l'histoire a disparu des écoles primaires. Un programme intégré a été lancé en 1971: *Orientation nouvelles des sciences humaines à l'élémentaire*. Des cahiers ont été préparés. Pas moins de six séries de manuels ont tenté de percer le marché. Des dizaines de journées pédagogiques ont été organisées. Peine perdue: l'implantation de ce nouveau programme n'a jamais vraiment décollé. Les institutrices n'ont pas saisi, à ce qu'il semble, ce qu'on attendait d'elles. La seule leçon qu'elles avaient retenue était qu'il était *incorrect* d'enseigner l'histoire et la géographie au primaire. Et puis, de toutes manières, elles n'avaient pas beaucoup le temps... Ce temps a-t-il été perdu? Pas vraiment. Les enseignants ont assimilé une nouvelle

méthodologie face à l'enseignement des sciences humaines avec les enfants.

Dix ans plus tard, un nouveau programme était prêt en 1982: *Les sciences humaines au primaire*. Il s'agit d'une approche intégrée, construite autour de trois concepts fondamentaux: le concept de temps, le concept d'espace et le concept de société. Dans le cadre de ce programme, des thèmes «historiques» sont prévus. Ce sont:

2^e année: *C'était comment avant?*

3^e année: *Au temps d'autrefois* (Cadre local)

4^e année: *Images d'autrefois* (Cadre régional)

5^e année: *Les gens du Québec*

*Les premiers occupants

*Les explorateurs

*Les pionniers

*Les gens de mon pays

6^e année: *Les Canadiens d'hier à aujourd'hui*

*Peuples fondateurs

*La vie au temps de nos arrière-arrière-grands-parents

*Les arrivants du 20^e siècle

*Les Canadiens de nos jours

Une série de manuels est disponible: la collection *Éveil à la réalité* pour le premier cycle et la collection *Exploration de la réalité* au second cycle⁴. Le matériel relatif à la perspective historique compte pour le tiers du programme et contient des enseignements d'histoire. Certains pourront penser que c'est peu. Mais fort heureusement, l'unanimité pédagogique et didactique est totale pour souhaiter que les anciens récits pieux et émus disparaissent des manuels scolaires. Et fort heureusement, une décade d'abstention totale a complètement éliminé les relents de Guy Laviolette qui auraient pu traîner ici ou là. Les institutrices partent avec un matériel complètement neuf. Il semble que la volonté d'implanter véritablement le programme soit enfin réalisée. La pédagogie historique pour les enfants a abandonné la culture des «dates» et des «héros» et c'est tant mieux.

4. Par Ginette Lambert et Jean-Luc Picard, publié au Centre éducatif et culturel.

Le niveau secondaire

Depuis 1982, deux nouveaux programmes sont imposés. *Histoire générale* en Secondaire II et *Histoire du Québec et du Canada* en Secondaire IV. On notera au passage cet intitulé. Depuis l'époque du Farley-Lamarche, dont l'*Histoire du Canada* a nourri les élèves privilégiés des collèges classiques, le manuel d'histoire a subi passablement de dénominations:

1956:	Plante/Martel	<i>Mon pays</i>
1959:	Filteau	<i>La civilisation française et catholique au Canada</i>
1968:	Vaugeois/ Lacoursière	<i>Canada-Québec: Synthèse historique</i>
1972:	Lacoursière/ Bouchard	<i>Notre histoire: Québec-Canada</i>
1972:	Lefebvre	<i>Histoire du Canada à partir du Québec actuel</i>
1974:	Bilodeau/Morin	<i>Histoire nationale</i> (fascicules d'histoire thématique)
1977:	Cachat	<i>L'aventure française en Amérique: un défi</i>
1980:	Allard et al.	<i>Histoire nationale du Québec</i>

Cette liste en dit long sur les détours sémantiques de la conscience nationale. Or, la liste des *nouveaux* manuels qui correspondent aux nouveaux programmes est tout aussi éloquent:

Secondaire II: Histoire générale

Guy DAUPHINAIS, *De la préhistoire au siècle actuel*. Montréal, Éditions du renouveau pédagogique inc., 1986.

Bernard DEFAUDON et Normand ROBIDOUX, *Histoire générale*. Montréal, Guérin, 1985.

Michèle FRASER et Claude BLOUIN, *Défis et progrès. Histoire générale*. Montréal, Les Éditions HRW Ltée, 1985.

Michel GOHIER et Luc GUAY, *Histoire et civilisation. De la préhistoire à nos jours*. Montréal, Lidec inc., 1985.

Lorraine LÉTOURNEAU, *L'histoire et toi*. Montréal, Librairie Beauchemin Ltée.

Secondaire IV: Histoire du Québec et du Canada

Claude BOUCHARD et Robert LAGASSÉ, *Nouvelle-France Canada Québec. Histoire du Québec et du Canada*. Montréal, Librairie Beauchemin Ltée, 1986.

Gérard CACHAT, *À la recherche de mes racines*. Montréal, Lidec inc., 1984.

Jean-François CARDIN, R. BÉDARD, E. DEMERS et R. FORTIN, *Le Québec: héritages et projets*. Montréal, Les Éditions HRW Ltée, 1984.

François CHARBONNEAU, Jacques MARCHAND et Jean-Pierre SANSREGRET, *Mon histoire*. Montréal, Guérin, 1985.

Louise CHARPENTIER, René DUROCHER, Christian LAVILLE et Paul-André LINTEAU, *Nouvelle histoire du Québec et du Canada*. Montréal, Les Éditions du Boréal Express, 1985.

Danielle DION-McKINNON et Pierre LALONGÉ, *Notre histoire*. Montréal, Éditions du renouveau pédagogique inc., 1984.

Cette seule diversité témoigne des interrogations existentielles et collectives qui sous-tendent l'enseignement de l'histoire. Elle témoigne aussi du dynamisme des enseignants qui les ont rédigés. Ces manuels ne sont pas d'un calibre identique, mais il n'est pas dans l'objectif du présent article de les départager.

En histoire nationale, le contenu politico-juridique des anciens programmes a été abandonné au profit d'une approche beaucoup plus globale qui fait une large place à des thèmes économiques, sociaux et culturels⁵. En histoire générale, le contenu est axé principalement sur la civilisation matérielle. Les programmes sont copieux, c'est vrai. Mais personne jusqu'ici n'a réussi à résoudre la quadrature du cercle que constitue le mariage d'une grille horaire décente avec les objectifs polyvalents que la société assigne à l'école.

5. La remarque de Lorraine Pagé dans son article «Histoire nationale et jeunesse», *L'Action Nationale*, janv. 1989, p. 70, est inexacte. De même que son commentaire sur le matériel didactique.

Plus de 600 professeurs d'histoire bardés de diplômes enseignent ces programmes. Ils sont réunis dans une association, *La Société des professeurs d'histoire du Québec*, qui a été fondée en 1962 et compte plus de 400 membres. Ils publient une revue *Traces* et organisent chaque année un congrès où les problèmes les plus importants, pédagogiques, historiques, didactiques, politiques sont débattus. Ils organisent depuis 1978, avec la collaboration de la Fondation Lionel-Groulx et plusieurs commanditaires, un «Concours Lionel Groulx». En 1986, un nombre record de 856 élèves ont participé à ce concours qui couronne une dizaine de lauréats chaque année. Lors du premier palmarès, en 1978, il me semble que le ministre de l'Éducation d'alors, Jacques-Yvan Morin, a versé quelques larmes...

Les thèmes du concours ont été les suivants:

1978: Lionel Groulx historien d'hier et d'aujourd'hui?

1979: Maurice Duplessis le chef?

1980: Louis Riel, patriote ou rebelle?

1981: Louis-Joseph Papineau et le mouvement insurrectionnel au Bas-Canada.

1982: Daniel Johnson, un homme, une époque, 1944-1968.

1983: L'aube de la société industrielle au Québec (1867-1896).

1984: Le Saint-Laurent et l'aventure française en Amérique (le thème du concours le moins populaire!).

1985: Les ouvriers et le syndicalisme (1944-1966).

1986: La révolution tranquille: 1960-1968.

1987: Le Québec d'Honoré Mercier.

1988: La rébellion dans le Bas-Canada.

1989: Une réponse des Canadiens-français à Lord Durham.

Les élèves du secondaire aiment-ils l'histoire? Bien sûr que non. Pourquoi l'aimeraient-ils? Pas plus qu'ils n'aiment la chimie, le français ou l'éducation physique. Ils n'aiment pas l'école, c'est tout, et cela est une question qui n'a rien à voir avec l'identité collective. Surtout, ils ont quinze ans! Les élèves de Secondaire IV de cette année sont nés en 1974. Pour eux, la révolution tranquille est aussi lointaine que pour nous, gens de cinquante

ans, le régime Taschereau, alors que nous avions 15 ans en 1950. Ils avaient 2 ans en 1976, 6 ans au référendum, 11 ans quand René Lévesque s'est retiré. À 11 ans, n'étiez-vous pas préoccupés comme eux d'aller jouer avec vos amis sans vous douter le moins du monde qu'il y avait quelque part une question nationale? Ils ignorent, comme d'ailleurs plusieurs millions de Québécois, qu'il existe une revue appelée *L'Action Nationale*!

La réussite du cours d'histoire nationale est obligatoire pour l'obtention du Diplôme d'Études Secondaires. Vous en parlerez à Benoît Dionne (ou à d'autres comme lui) qui enseignent à des groupes de décrocheurs à qui ne manque que ce cours, et qui se sont déjà présentés trois fois à l'examen... Ce processus ne produit pas des amateurs d'histoire, croyez-moi!

Les professeurs seraient-ils tous incompetents? Allons donc. Ils sont fatigués, ah ça oui! Mais quand je vois ce qu'ils réussissent à faire dans les conditions qui sont les leurs! La baisse des clientèles scolaires les oblige à enseigner plusieurs programmes, et parfois plusieurs matières. Ils rencontrent parfois entre 185 et 210 élèves quotidiennement. Ils sont menacés par le *Dumping* et les nouveaux venus n'enseignent que rarement dans leur spécialité. Le niveau de leur compétence est considérablement augmenté depuis 1960, mais vraisemblablement diminué depuis dix ans à cause des contraintes démographiques et syndicales. La tâche est également plus difficile dans les milieux où le nombre d'élèves d'origine étrangère est considérable.

Mais malgré tout, ils écrivent des manuels (cf. liste précédente); préparent des expériences; organisent des activités et des ateliers au congrès de leur association. Et en plus, ils se battent: pour obtenir plus de minutes, pour rendre l'histoire obligatoire en Secondaire V, pour faire abolir le sacro-saint examen du Ministère, cause de tous leurs maux. Cet examen comptait 54 pages en juin 1987. Oui. Vous avez bien lu: 54 pages. Même un lecteur de *L'Action Nationale* n'y aurait pas résisté. Il y a quelque chose qui cloche dans l'enseignement de l'histoire au secondaire, c'est bien cet examen imposé à toute la province qui limite les initiatives des enseignants. Mais il semble que ce soit une utopie de réclamer son abolition.

Y a-t-il suffisamment de matériel didactique? Outre les manuels cités plus haut, on trouve des guides pédagogiques, des livres du maître, des séries de cassettes, quelques films, des cahiers d'exercices (huit séries distinctes dont il s'est vendu 214 775 copies de 1975 à 1985)⁶, une série de 50 cartes murales en couleurs, plusieurs vidéos piratés sur les réseaux d'État, et, dans les armoires de chaque local d'histoire, sous des couches de poussière, tout un matériel oublié, laissé par les sédiments successifs des vagues pédagogiques qui ont déferlé dans nos écoles depuis 1965. Je peux me tromper, mais je crois que nous ne manquons pas de matériel didactique. Ce qui n'empêche pas qu'il se trouve des profs trop fatigués pour ouvrir la porte du placard.

Si on compare les clientèles de deux périodes données, on obtient le tableau suivant, qui se passe de commentaires.

Nombre d'élèves présents aux examens d'histoire du Canada

D.I.P. 11^e année

M.E.Q. Secondaire IV

Date	Nombre	Date	Nombre approximatif	% de la clientèle du secondaire IV*
1948	2 231	1968	46 000	62%
1949	2 405	1969	53 000	65%
1950	2 665	1970	52 000	60%
1951	2 667	1971	45 000	47%
1952	2 891	1972	48 000	46%
1960	17 412	1973	42 000	39%
1961	20 124			
1962	26 790			

*secteur général et professionnel

Source: *Procès-verbaux du Comité Catholique*. (1948-1952) R.A.P.Q., 1962, p. 75 et 178

Source: B. Deshaies «Quelle place fait-on à l'histoire dans l'organisation de l'enseignement secondaire au Québec?» Conférence donnée à Québec, le 10 mai 1974. Les chiffres sont tirés d'un graphique, d'où leur manque de précision.

6. Robert Martineau, «Les cahiers d'exercices... un cheval de Troie dans la classe d'histoire?» *Bulletin de Liaison de la SPHQ*, vol. 23, n° 6 (oct. 1985), p. 20.

Il est sans doute scandaleux que le tiers, puis les 2/5 des élèves n'aient pas reçu d'enseignement de l'histoire. Il l'est certainement bien davantage qu'un nombre aussi considérable de jeunes ne se rendent PAS au niveau secondaire et soient exclus de quelque enseignement que ce soit. Et surtout, ne venez pas me parler des collèges classiques! Au premier cycle, la clientèle variait de 12 000 à 16 000 entre 1955 et 1960⁷. Et je compte les filles, les religieuses et les frères!

Au niveau collégial

Quand le réseau collégial s'est constitué, en 1968, le programme comportait 13 cours optionnels, dont 5 en histoire canadienne. Cette proportion est passée à 9 sur 19 en 1975. Jusqu'en 1980, un des cours les plus populaires était *Le Québec de 1867 à nos jours*. Ce cours semble en ce moment supplanté par *Histoire des relations internationales de 1914 à nos jours*.

En 1978, une loi a été votée à l'Assemblée nationale pour rendre obligatoire un cour de *Civilisation québécoise* au niveau collégial. Après plusieurs années de négociations, le ministère a abandonné l'idée de mettre cette loi en opération. Car, qui aurait cédé sa place dans la grille horaire? Il semble également que le coût de l'opération et l'absence de volonté politique aient été à l'origine de cet échec.

À partir de 1990, la banque de cours sera réduite à huit, dont 2 en histoire canadienne: 1. *Les fondements historiques du Québec contemporain*; 2. *Histoire du Canada*. Il est très difficile, dans le cadre du présent article, de donner un panorama du statut de l'histoire dans les programmes, compte tenu de la variété extrême de situations d'un collège à l'autre. La majorité des collégiens et collégiennes qui choisissent l'histoire provient de cette voie académiquement stigmatisée: les «sciences humaines sans maths». Les profils d'entrée de l'université ont ici un pouvoir décapant qu'aucune mesure pédagogique ne pourrait contrer. L'histoire peut aussi servir de «cours supplémentaire» à tous les programmes du général ou du professionnel». Dix collè-

7. Fédération des collèges classiques, *Recensement de l'enseignement classique*. 1957. Document n° 5.

ges sur 45 ont une grille de cours qui orientent les choix des collégiens et collégiennes. Les autres pratiquent le système de «cafétéria». Chose certaine, les cours d'histoire du Québec et du Canada n'ont plus la cote de popularité, principalement à Montréal où ils sont écartés par la clientèle d'origine étrangère.

Il y a en ce moment près de 140 professeurs d'histoire, la plupart munis d'une maîtrise, qui boudent la *Société des professeurs d'histoire*, mais se réunissent dans leur regroupement officiel appelé la *Coordination provinciale* de l'enseignement de l'histoire. L'an dernier, près de 30 000 cours d'histoire ont été choisis par approximativement 15% de la clientèle totale du réseau. Mais dans le bloc des sciences humaines, l'histoire ne constitue pas une discipline très populaire. Elle est déclassée par la philosophie, forte de ses 4 cours obligatoires, mais aussi par la psychologie (88 069 cours), la sociologie (37 712 cours), l'économie (41 454 cours), l'administration (59 350 cours), qui sont pourtant des matières optionnelles tout comme l'histoire⁸.

Le Concours Lionel-Groulx était proposé également aux élèves du niveau collégial, mais il a attiré un nombre dérisoire de participants. Les collèges classiques constituaient naguère le terrain principal où se décelaient les préoccupations historiques et nationales. Il semble que cette époque soit bel et bien révolue. Par ailleurs, elle est bien révolue également, l'époque où, au collège, on dissertait sur: «Par la croix, la charrue et l'épée!» Sur cet aspect, le progrès actuel est indiscutable.

Et les chiffres, encore une fois, viennent éclairer différemment les souvenirs émus des collèges classiques. Les quelque 15 000 élèves qui choisissent l'histoire à la fin des années 1980 et dont le % semble si dérisoire en regard de la clientèle totale du niveau collégial surpassent de beaucoup les élèves des humanités des collèges classiques. En additionnant les classes de Belles-Lettres et de Rhétorique, on obtient 3 116 en 1952, 3 306 en 1954 et 4 456 en 1958⁹!

8. D.G.E.C., Nombre d'inscriptions au cours par discipline pour les sessions A-87 et H-88.

9. *L'enseignement secondaire au Canada*, vol. XXXII, n° 3; vol. XXXIII, n° 5, *Bulletin de la Fédération des collèges classiques*, vol. III, n° 5.

Le niveau universitaire

C'est certainement à ce niveau d'enseignement que les changements sont le plus spectaculaires. On compte au moins dix départements d'Histoire qui réunissent au-delà de 200 professeurs. De ce nombre, près de la moitié enseignent l'histoire du Québec et/ou du Canada. Mais il faut ajouter un nombre inconnu de chargés de cours. Ils sont réunis dans plusieurs sociétés et regroupements, participent chaque année à une demi-douzaine de congrès et autant de colloques et se font une lutte impitoyable pour l'obtention des fonds de recherches. Ils se décernent entre eux des prix (Prix Lionel-Groulx, Guy-Frégault, Michel-Brunet), pour s'en tenir aux prix québécois spécifiques à l'Histoire. Mais comme chacun sait, l'histoire n'est plus la seule discipline à exercer son magistère souverain sur la nation.

Des milliers d'étudiants et d'étudiantes en histoire se retrouvent chaque année à l'université et, si on en croit le dernier *Répertoire de thèses* publié par la Société historique du Canada, 834 étudiants et étudiantes de 2^e et 3^e cycles sont en train de compléter une thèse de maîtrise ou de doctorat. Les professeurs d'université sont responsables de la majorité des publications en histoire et alimentent plusieurs revues spécialisées en articles scientifiques. Les bibliographies sont sans cesse à refaire.

La multitude des cours offerts et «choisis» (mais peut-on parler de choix véritable?) dans chaque université défie toute analyse. Chose certaine, les intitulés de cours illustrent l'éclatement actuel de la nature, de la méthode et de l'objet de l'histoire, de même que l'avènement du pluralisme dans l'interprétation. Elle semble bien lointaine, l'époque où on opposait les écoles dites «de Montréal» et «de Québec».

Il n'est pas possible de mettre en rapport les mouvements de cette clientèle universitaire avec les mouvements démographiques, trop de facteurs influant sur cette distribution. On peut peut-être malgré tout souligner que c'est la période 1975-1980 qui a vu les plus grosses cohortes d'étudiants en histoire, en nombre absolu, et que ces groupes correspondent justement aux années où l'enseignement de l'histoire n'était pas obligatoire à l'école!

Les motivations des jeunes qui fréquentent les départements d'Histoire ne sont pas connues. On sait toutefois que l'histoire constitue le plus souvent un deuxième choix et qu'il se trouve dans les départements de forts contingents d'exclus des programmes de droit, d'administration et de psychologie. Devant le peu de débouchés réels qu'offre la spécialisation dans cette discipline, il faut faire l'hypothèse que leurs motivations se partagent entre un peu d'amour pour l'histoire, un intérêt certain pour la politique et des atomes plus ou moins crochus avec la « conscience nationale ». Mais la formation méthodologique et scientifique qui est dispensée à l'université ne correspond peut-être plus à ce qui est sous-entendu, lorsque les intellectuels s'intéressent à l'enseignement de l'histoire. C'est que cette préoccupation dissimule une profonde ambiguïté. Aussi, au-delà du bilan somme toute positif qui vient d'être tracé, convient-il de poursuivre notre réflexion.

Les ambiguïtés de l'inquiétude actuelle

Que les intellectuels de maintenant s'inquiètent de l'enseignement de l'histoire, c'est une vérité de La Palice. Dans la présente série d'articles, la plupart des collaborateurs ou collaboratrices ont commis un petit couplet sur l'enseignement de l'histoire, et sur la fatidique période 1968-1974 où cet enseignement n'était pas obligatoire. Soit.

Mais j'aimerais qu'on s'arrête un peu à quelques réflexions paradoxales. Il se publie, depuis quelques années, de nombreuses études sur l'analyse idéologique des manuels d'histoire. Une récente bibliographie américaine rassemble plus de 500 titres, et on trouve des recherches semblables dans tous les pays. Marc Ferro a publié récemment un petit ouvrage, *Comment on enseigne l'histoire aux enfants à travers le monde entier*¹⁰, qui illustre à l'envi le parti-pris idéologique qui sous-tend tous les manuels d'histoire, où que ce soit dans le monde. L'histoire, comme Ferro l'a bien montré dans un autre ouvrage, est sous surveillance¹¹. La société québécoise a dénoncé avec énergie l'interpré-

10. Marc Ferro, *Comment on raconte l'histoire aux enfants à travers le monde entier*, Paris, Payot, 1981.

11. Marc Ferro, *L'histoire sous surveillance*. Paris, Calmann-Levy, 1985.

tation clérico-nationaliste de l'enseignement de l'histoire et on lui a substitué progressivement une interprétation que certains ont qualifiée de nouvelle¹². Mais ne dénoncerons-nous pas cette interprétation dans une ou deux générations? Nous devons nous poser la question.

Et il me semble fort étrange que les intellectuels qui sont tellement à l'affût pour pointer du doigt les petites modulations de l'identité collective, ne soient pas sensibles au paradoxe qu'il y a à vouloir en même temps réclamer de l'enseignement de l'histoire qu'il forme l'esprit critique et qu'il nourrisse l'identité nationale. Henri Moniot a très bien exposé ce paradoxe dans sa présentation de l'ouvrage *Enseigner l'histoire: Des manuels à la mémoire*: «Car l'enseignement de l'histoire a deux natures et deux prétentions contradictoires. Il y a deux versions successives au cœur des plaidoyers en sa faveur, une où il semble servir l'intérêt des élèves, une autre où il semble servir l'intérêt des adultes. (...) Dans la première de ses rationalisations, l'enseignement de l'histoire propose des connaissances pour la construction desquelles, par principe, tous les groupes sont examinés à la même aune, il développe l'esprit critique et l'aptitude à s'informer, il prépare à une certaine intelligence du mouvement des sociétés. Personne autonome et futur citoyen, l'élève en sera mieux armé pour des décisions individuelles et communes encore à venir. Dans la seconde, l'enseignement de l'histoire socialise les enfants, fonde leurs identifications sur des récits particuliers, les attache affectivement à des groupes, leur fait sentir où sont leurs causes d'appartenance et les bonnes causes en général. (...) Cette curieuse duplicité est un secret de polichinelle. Voilà une vérité sue en fait de tous, mais régulièrement oubliée, maquillée ou tue. C'est que les deux argumentations se minent réciproquement, alors qu'on voudrait au contraire capitaliser sans gêne les prestiges et les ressorts des deux références à la fois et pallier les faiblesses de chacune par les avantages de l'autre¹³.»

12. Charpentier, Durocher, Laville, Linteau, *Nouvelle histoire du Québec et du Canada*. Montréal, Boréal, 1985.

13. Henri Moniot, «Présentation», à *Enseigner l'histoire. Des manuels à la mémoire*. Berne, Peter Lang, 1984, p. 5-6.

Quand on parle d'enseignement de l'histoire, il faut être conscient de cette ambiguïté. Mais il faut aussi réaliser que la conscience nationale ne se construit pas exclusivement à l'école et qu'elle s'enracine bien davantage dans la gestion politique de la culture, de la langue, du patrimoine, de notre situation de minoritaire, des fêtes nationales, de ce qu'on a appelé l'«affirmation nationale», et que ce n'est pas à l'école que ces décisions se construisent.

À cause de ses liens inextricables avec le pouvoir, avec la conscience collective, l'enseignement de l'histoire reste donc toujours «sous surveillance». Elle est, chez nous, la seule discipline scolaire à avoir fait l'objet d'une loi spéciale de l'Assemblée nationale. Avec le français, et depuis peu les sciences, elle partage l'honneur de se voir consacrer régulièrement des articles dans les quotidiens et les revues. Des journalistes en mal de copie se scandalisent périodiquement de l'état d'ignorance des jeunes sur des informations de type encyclopédique. Mais coupables de l'ignorance de leurs élèves, les profs sont également responsables de leur influence. À l'automne de 1970, les autorités politiques établissaient une enquête pour éclairer les cas de «politisation» soupçonnés dans les polyvalentes et les cégeps. Les profs d'histoire figuraient au premier rang des accusés. En 1980, des professeurs se sont vu interdire de faire référence au referendum! Personne, cependant, ne s'est jamais avisé de mettre au pilori le rôle politique joué par les mathématiques dans le processus de contrôle social et de sélection académique des clientèles scolaires.

Mais ne nous leurrions pas. Les objectifs sociaux, nationaux ou politiques qu'on assigne à l'histoire sont désormais multiples: unité de la nation, légitimité de l'État démocratique, vérité et objectivité (?) du passé, identité des groupes particuliers, intelligibilité des mécanismes de la vie économique et politique, et quoi encore? À ma stupéfaction, j'ai même lu récemment les propos d'un universitaire qui proposait aux profs d'histoire le projet de «nous créer des mythes collectifs positifs»¹⁴! Tous ces objectifs-là, cependant, ne sont pas spécifiques à l'histoire: ils colorent

14. Gérard Bouchard, «Pour une récupération et une ouverture de la culture québécoise» dans *Bulletin de Liaison de la SPHQ*, vol. 25, n° 1, p. 13-15.

tous les enseignements. Tous simplement, ils semblent plus visibles en histoire. Quant aux programmes officiels, ils formulent des objectifs beaucoup plus neutres. (Voir *Annexe*.)

Or, ce qu'il faut comprendre, c'est que tous ces beaux discours n'ont *rien à voir* avec ce qui se passe dans les classes. Ces fonctions de l'histoire, elles se produiront tôt ou tard à travers la politique, les médias, le marketing de telle ou telle idée, les bulletins de nouvelles, les émissions du *Point* ou de *Caméra 89* et les sites historiques de Parc Canada. Dans cet orchestre tonitruant, l'humble professeur d'histoire joue du piccolo. Il ne saurait rivaliser avec la force d'évocation d'un film, avec la puissance dramatique d'un bulletin de nouvelles, avec l'astuce d'une campagne publicitaire. Son rôle n'est pas de diffuser un message donné, il est justement avant tout de préparer l'élève à affronter ce mitrailage d'informations disparates avec des instruments efficaces.

* * *

«La conception de l'avenir n'en est qu'une supposition, produite par la mémoire du passé» écrivait Hobbes en 1772. Commentant cet aphorisme, l'historien Edward Carr écrivait: «Notre vision de l'avenir influence notre conception du passé¹⁵.» J'avoue que je préfère ce point de vue et que c'est ma vision de l'avenir qui m'a permis de dresser un bilan positif de l'enseignement de l'histoire: de meilleurs programmes, de meilleurs manuels, des professeurs plus nombreux, mieux formés, dont plusieurs sont mobilisés par leur travail, surtout plus de jeunes (mais pas encore assez, c'est entendu) à l'école, et plus d'historiens et d'historiennes que jamais, qui consacrent leur vie à la recherche historique.

Si la jeunesse actuelle ne s'intéresse pas, malgré tout cela, à l'enseignement de l'histoire, c'est peut-être tout simplement parce qu'elle n'est pas contente du monde où on l'a fait naître.

15. Edward Carr, *Qu'est-ce que l'histoire?* Paris, La Découverte, 1988, p. 41.

P.S. Je remercie Louise Charpentier, Luigi Trifiro, Louise Pothier, Daniel Lépine et Jean-Luc Picard, dont les informations m'ont été précieuses pour documenter l'article. J'assume toutefois toutes les interprétations, évidemment.

ANNEXE

Les objectifs de formation des programmes scolaires en histoire

Les Sciences humaines au Primaire (1982)

Conclusion

De cette analyse des grandes perspectives du nouveau programme se dégage un certain nombre de principes fondamentaux qui commandent et éclairent l'enseignement des sciences humaines au primaire.

- L'enseignement des sciences humaines porte sur l'étude des réalités dans leur globalité et leurs relations.
- L'enseignement des sciences humaines part du vécu des enfants et s'y réfère constamment.
- L'enseignement des sciences humaines vise à aider les enfants à développer leur compréhension du monde plutôt qu'à accumuler des connaissances particulières.

Un enseignement conçu sur la base de ces principes

- éveille les enfants aux concepts de temps, d'espace et de société;
- les initie aux rudiments de l'histoire et de la géographie du Québec et du Canada;
- les habilite à réfléchir par eux-mêmes sur le réel, avec méthode et sens critique;
- les incite à adopter et à développer des attitudes positives à l'égard de leur environnement et de leur collectivité.

Ces principes ne doivent pas rester des énoncés théoriques dont on convient rapidement et qu'on oublie très vite. Ils ont inspiré la rédaction du programme, ils doivent maintenant imprégner son application en classe en inspirant l'organisation de la démarche d'enseignement, le choix des moyens pédagogiques et la réalisation de l'évaluation.

Histoire générale (1982)

2.4 Objectifs de formation

Le programme d'histoire générale propose d'atteindre des objectifs de formation qui relèvent du domaine cognitif, mais aussi du domaine affectif. La connaissance historique ne saurait en effet se dissocier de l'expression des valeurs, tant présentes que passées. Cependant, en raison des multiples variantes de la pratique pédagogique, c'est à l'enseignant que revient l'initiative de faire ressortir la dimension affective correspondant au contenu d'ordre cognitif.

Ainsi, à la fin du programme d'histoire générale, l'élève devrait:

1. Avoir acquis des concepts et des habiletés relatifs à l'étude de l'évolution des sociétés.
2. Être initié à la démarche historique.
3. Être sensibilisé aux réalisations humaines et à la valeur de cet héritage.
4. Pouvoir se situer dans l'évolution du monde occidental.
5. Avoir pris conscience de la diversité des conditions matérielles et socio-culturelles qui influencent le mouvement social.
6. Être sensibilisé à la complexité et à la relativité des phénomènes sociaux.
7. Faire preuve d'ouverture d'esprit à l'égard des valeurs étrangères à la société à laquelle il appartient.
8. Être sensibilisé à l'interdépendance grandissante des différentes sociétés.
9. Avoir développé son intérêt pour l'histoire.

Histoire du Québec et du Canada

2.4 Objectifs de formation

Le programme d'histoire du Québec et du Canada propose d'atteindre des objectifs de formation qui relèvent du domaine cognitif, mais aussi du domaine affectif. L'étude du passé ne

saurait en effet se dissocier de l'expression des valeurs et des attitudes qui expliquent la diversité des comportements sociaux. Toutefois, en raison des multiples variantes de la pratique pédagogique, c'est à l'enseignant que revient l'initiative de faire ressortir la dimension affective inhérente au contenu cognitif du programme.

Ainsi, à la fin de l'étude du programme d'histoire du Québec et du Canada l'élève devrait:

1. Avoir compris les principales conditions politiques, sociales, économiques, culturelles et religieuses qui ont façonné le Québec dans le contexte canadien.
2. Avoir accru ses habiletés intellectuels relatives à la démarche historique.
3. Être sensibilisé à la nécessité, aux principes et aux limites de l'analyse historique des phénomènes sociaux.
4. Être sensibilisé à la diversité des appartenances sociales et à la réalité des solidarités et des conflits.
5. Avoir développé la capacité d'analyser ses valeurs personnelles et celles de son environnement social.
6. Avoir développé une attitude d'ouverture et de respect à l'égard des valeurs autres que les siennes.
7. Avoir pris conscience de son rôle de citoyen responsable de l'avenir de la collectivité.

CAHIERS DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL 1988-1989

HISTOIRE

OBJECTIFS DE LA DISCIPLINE

— L'histoire contribue à la formation fondamentale de l'étudiant-e en tant qu'instrument d'interrogation scientifique à partir de l'observation des faits dans leur évolution structurelle et conjoncturelle, en tant qu'instrument de conscientisation apte à faire comprendre les paramètres des grandes problématiques et en tant qu'instrument d'identification et d'appartenance.

— L'histoire est dialogue du passé et du présent et vise à favoriser chez l'étudiant-e la découverte de ses origines, la conscience de son appartenance à une évolution humaine et de sa participation à un héritage culturel.

— L'histoire cherche à connaître le comportement de l'homme dans sa totalité, sa globalité et sa continuité. Par sa méthode scientifique d'observation, d'analyse, et de synthèse, l'histoire permet de saisir la complexité des phénomènes dans leurs interactions, et de développer la capacité de jugement, l'esprit critique et le sens du relatif.

— L'histoire soulignant le poids respectif de l'individu, de la société et des déterminismes qui influent sur eux révèle que l'homme est un agent majeur de l'évolution historique.



L'insertion professionnelle et sociale des jeunes¹

par MADELEINE BLANCHET,
Présidente du Conseil des Affaires sociales

Ils sont 1 663 000 jeunes de 15 à 29 ans à former un nouveau Québec social dont les caractéristiques ne se limitent plus à la seule notion d'âge. Car on parle maintenant d'une culture de l'adolescence: l'univers social des jeunes s'est distancié de celui des adultes dans les intérêts culturels, les modes vestimentaires, les lieux de loisirs, la musique et jusque dans les croyances et les valeurs.

On a dit des jeunes qu'ils forment une génération sacrifiée, marginalisée par rapport au reste de la société et pour le reste de leur vie. Qu'au mieux les plus scolarisés s'en tireraient, tandis que les autres feraient face toute leur vie à un problème d'insertion professionnelle et sociale. Est-ce bien vrai?

Force nous est de constater que l'accès au monde du travail ne sera plus pour ces jeunes ce qu'il a été pour leurs aînés, les enfants du *baby-boom*. Cela n'est toutefois pas dû aux caracté-

1. Mes remerciements s'adressent à M. Yvan D'Amours, du Conseil des Affaires sociales, à M. Pierre Derome, du Conseil permanent de la jeunesse du Québec, ainsi qu'à M. François Houle du ministère d'État à la jeunesse, pour leur collaboration dans la recherche de documentation et leurs précieux commentaires.

ristiques propres aux jeunes, mais plutôt aux caractéristiques du monde du travail. Une étude récente du Conseil économique du Canada révèle que le chômage le plus difficile à résorber, ce que les économistes appellent le chômage «structurel» — celui qu'on ne peut attribuer aux fluctuations normales de l'activité économique — s'est aggravé en raison du rythme accéléré des grandes mutations économiques des 30 dernières années. Le chômage de longue durée s'est accru et il diminue plus lentement au Québec et dans les provinces où la base industrielle n'est pas aussi diversifiée que celle de l'Ontario. Rappelons que le taux de chômage désaisonnalisé atteint 8,9% au Québec, contre 4,8% en Ontario.

Mutations dans le monde du travail

Le Conseil économique souligne également que la croissance du secteur tertiaire a été plus rapide que celle des entreprises des biens, ce qui a créé une demande de compétences que de nombreux chômeurs ne possèdent pas. Or, le commerce de détail, rappelle-t-il, et les autres entreprises de services où les emplois sont faiblement rémunérés comptent depuis longtemps une forte proportion de femmes et de jeunes.

Malgré la scolarisation plus poussée de la jeune génération, son insertion professionnelle (et sociale par conséquent) se trouve limitée par ces changements survenus dans le monde du travail et devant lesquels ils se sentent impuissants. Parmi les solutions qu'envisage le Conseil économique du Canada il y a, premièrement, le recrutement d'un plus grand nombre de travailleurs âgés; et deuxièmement, le recyclage des emplois à faible qualification par l'amélioration de la rémunération, des avantages sociaux et les perspectives de promotion.

La deuxième solution avantagerait les jeunes (et les femmes), tandis que la première aggraverait le chômage des jeunes et leur marginalisation. Pourquoi ne pas, au contraire, avoir une politique de discrimination positive vis-à-vis des jeunes (dont la moitié sont des jeunes femmes)? Notre société a bien adopté avec succès, une politique de discrimination positive vis-à-vis l'emploi des femmes en général.

Discrimination positive

Discrimination positive veut dire priorité à l'embauche des jeunes et à la valorisation de leur formation en cours d'emploi. Ce qui a été une réussite chez les femmes pourrait l'être chez les jeunes. Ainsi pourraient-ils et elles participer pleinement au développement du Québec. Et non seulement au développement économique, mais aussi au développement démographique. Dans son avis sur la politique familiale remis au gouvernement en avril 1988, le Conseil des Affaires sociales signalait qu'un grand nombre de jeunes couples retardaient leur projet de mettre au monde les enfants qu'ils désiraient en raison d'un revenu insuffisant, lui-même lié aux difficultés qu'ils rencontraient à s'assurer un poste de travail permanent plutôt que temporaire, du travail à temps plein plutôt qu'à temps partiel. On ne peut certes les blâmer d'agir ainsi: ils font preuve d'un sens des responsabilités qui les honore.

Les conséquences de cette décision sur le nombre de naissances s'est vite fait sentir. Celles-ci sont passées de 97 498 en 1980 à 83 486 en 1987. Et la baisse des premiers et deuxièmes enfants est plus spectaculaire que celle des troisièmes.

On ne peut pas invoquer la chute des valeurs religieuses ni la contraception comme les causes premières de ce déclin. En fait, le marché du travail est le premier responsable du déclin récent et c'est à ce problème qu'il faut s'attaquer, si l'on veut redresser la courbe démographique. Mais cela ne peut être le seul objectif poursuivi, bien qu'il soit primordial. Car on ne peut prendre le risque d'augmenter le nombre d'enfants négligés ou stressés émotionnellement.

Développement démographique, social et économique

Un deuxième objectif relié au développement social et à l'harmonie social serait donc de valoriser le rôle de parent-travailleur, tout en fournissant à ces parents le soutien nécessaire: services de garde diversifiés et flexibles, mais aussi horaires flexibles, temps partagé. Voilà une bonne façon de diminuer le nombre d'enfants négligés et stressés émotivement. Voilà la vraie solution aux problèmes démographiques que connaît notre société. Et il n'est pas vrai que le développement économique

s'en trouvera handicapé ou retardé. L'expérience de nombreux pays prouve et démontre amplement que les formules qui augmentent le bonheur au travail et à la maison sont gagnantes.

Ainsi de nombreux jeunes ne demeureraient plus au rancart d'une société qui semble les considérer inaptes à participer à son progrès. Les jeunes pourraient s'affirmer et s'épanouir à leur tour et participer pleinement au développement économique, démographique et social du Québec.

De plus, j'aimerais faire un plaidoyer pour une démographie douce. Éviter les chocs démographiques, tels que celui du *baby-boom*, ne peut qu'être favorable à l'harmonie dans les rapports sociaux et à l'équité dans le partage du marché du travail, car il ne faut pas oublier que la génération du *baby-boom* monopolise les emplois, privant aussi largement les jeunes de ce droit qu'ont eu leurs aînés. Mais peut-on contrôler les séismes tels que celui du *baby-boom* de l'après-guerre?

Chômage et lutte contre le chômage

Avec un taux de chômage de 14,9% chez les jeunes de 25 ans, le marché du travail n'est pas toujours très accueillant pour les jeunes. Et beaucoup sont contraints à créer leur emploi ou leur propre entreprise. Débrouillards, ils sont de plus en plus nombreux à se lancer en affaires. Les programmes gouvernementaux ne manquent pas pour les encourager à bâtir leur propre carrière. Le parcours est parfois tumultueux: difficulté d'emprunter auprès des institutions financières, mauvais choix du créneau, mais l'expérience serait toujours positive, malgré toutes les difficultés.

Accès à l'éducation supérieure

Mais le nombre des jeunes diminue. D'ici 20 ans, il y aura 20 000 étudiants de moins dans les universités (1 000 par année). Conséquence de la dénatalité.

Afin que les jeunes puissent bénéficier d'une éducation supérieure accessible à tous, il faudra maintenir des frais de scolarité raisonnables à l'université. Ceci permettrait d'éviter un trop fort endettement. Beaucoup hésitent à fonder une famille au moment où ils y aspirent le plus, en raison de leur endettement.

D'une étude publiée récemment par Statistique Canada, il ressort que le fossé s'élargit entre les jeunes et les travailleurs plus âgés: près du tiers des emplois occupés par les travailleurs de 16 à 24 ans tombaient dans la catégorie salariale la plus faible, contre seulement 16% en 1981. Ces chiffres, écrivent les auteurs du rapport, illustrent l'accélération d'un phénomène qui a commencé à se faire sentir dans les années 70. (Picotte et Wahnele.)

En 1987, le taux de chômage chez les jeunes du Québec était de 14,9% (13,9% au Canada et 9,8% en Ontario). Bien que ce chiffre soit bien inférieur à ce qu'il était quelques années auparavant, il reste beaucoup plus élevé que le taux de chômage des adultes, qui est de 9,1%. D'autre part, le chômage chez les jeunes dans certaines régions du Québec et dans Montréal même est très élevé, atteignant 25%, et même 30%.

Il est clair que des milliers de jeunes éprouvent de grandes difficultés à faire la transition de l'école au travail. Chaque année, pourtant, plus de 60 000 jeunes entrent sur le marché du travail immédiatement après avoir quitté l'école, sans avoir terminé leurs études secondaires, ni fréquenté le CEGEP. Or, le taux de chômage chez les jeunes décrocheurs n'ayant pas terminé leur 12^e année est le double de ceux qui possèdent un diplôme universitaire ou même un diplôme d'études collégiales.

Malgré cette corrélation étroite et bien connue entre le niveau d'instruction et l'emploi, 30% des jeunes Québécois abandonnent leurs études secondaires. Or, ils se trouvent mal préparés à affronter un marché du travail où l'apparition des nouvelles technologies a fait disparaître de nombreux emplois non spécialisés. C'est principalement dans les industries de services qui utilisent une grande quantité d'information et qui exigent un niveau élevé d'initiative et de compétence personnelle que l'on constate une croissance de l'emploi.

Cependant, comme la génération qui les a précédés, celles des *baby-boomers*, occupe la majeure partie des emplois à temps partiel et des emplois protégés par les conventions collectives, les jeunes se retrouvent souvent dans l'impossibilité d'occuper un emploi à temps plein. En outre, beaucoup de jeunes passent par des cycles répétés de chômage au cours d'une même année et se retrouvent ainsi assistés sociaux.

Aussi, malgré une baisse des taux de chômage dans leur ensemble, les jeunes de certains milieux et de certaines régions du Québec restent exposés à de graves problèmes. Si personne n'intervient, ces problèmes risquent de se poser de façon encore plus aiguë pour la prochaine génération de décrocheurs du secondaire. Car la transition de l'école au travail survient à un moment critique dans la vie des jeunes. Elle coïncide avec la transition de l'enfance à la maturité et d'une situation de dépendance à une situation d'indépendance.

On ne peut passer sous silence les coûts élevés des dépenses d'assurance chômage et d'assistance sociale. Le fardeau de la dépendance est énorme au Québec, où 10% de la population dont 27% de jeunes vivent de l'assistance sociale. Mais il y a des coûts moins tangibles et plus inquiétants encore.

Les jeunes qui ont des difficultés d'insertion professionnelle sont davantage exposés à des problèmes de santé tant mentale que physique. Ils sont plus exposés à l'abus d'alcool, à la prostitution, à la drogue et au crime. Les dommages causés à la société par ces comportements autodestructeurs sont énormes. Une enquête récente de Madeleine Gauthier de l'Institut québécois de recherche sur la culture traite des attitudes des jeunes chômeurs. À lire et à relire, car on apprend beaucoup sur eux.

En conclusion, si la jeune génération ne peut s'intégrer à la population active, la perte d'un tel potentiel aura des conséquences graves sur les plans démographique et social.

Or, l'investissement nécessaire pour créer des passerelles entre les études et le travail s'amortirait de lui-même grâce à la contribution de ces jeunes travailleurs à l'économie. Ceci est prioritaire tout comme la discrimination positive lors de l'embauche. Ainsi, notre société reconnaîtrait-elle le rôle essentiel que les jeunes ont à jouer pour l'avenir de notre nation.

Une génération sacrifiée? Cela dépend de la décision de ceux qui détiennent les postes de commande et qui ont entre 40 et 60 ans. Ils n'ont pas connu le chômage, ni même de problèmes d'insertion professionnelle ou sociale; poseront-ils les gestes appropriés pour corriger la situation? La réponse leur appartient.

Une mutation de civilisation

par FERNAND DUMONT

A revenir des années en arrière, à considérer les bouleversements qui ont affecté nos sociétés, un homme de mon âge pourrait répéter la phrase de Michelet commençant à écrire l'histoire de son siècle: «L'allure du temps a changé. Le temps a doublé de pas d'une manière étrange.» Au point, ajouterai-je, que nous sommes désemparés, lorsque nous tentons de dégager les lignes de force de ces changements étonnants.

Remarquons tout d'abord que la mutation qui a bouleversé la société québécoise a concordé avec des mutations semblables des sociétés occidentales. Je lisais ces jours derniers l'ouvrage que mon collègue Henri Mendras vient de publier sur l'évolution de la société française depuis 1945: j'y ai reconnu à peu près tous les traits de notre propre histoire récente.

Soulignons rapidement quelques points de repère.

Les idéologies, encore mobilisatrices il y a peu, sont en sommeil. On parle, il est vrai, d'un renouveau du néo-libéralisme; en réalité, il ne s'agit pas du remplacement d'une idéologie par une autre, mais de la disqualification des vues d'ensemble au profit de l'État administrateur, de l'État gérant. En même temps, on assiste aussi à une crise de la participation, de l'allégeance aux grandes institutions: aux Églises, aux syndicats, notamment.

Les rapports entre les classes sociales se modifient radicalement, même si on continue en certains cercles d'user d'un langage qui ne convient plus à la réalité. Pendant longtemps, on répartissait les classes selon deux pôles: la bourgeoisie et le peuple, avec un entre-deux, les classes moyennes, partagées entre des éléments de situations et de conscience empruntés aux extrêmes opposés. Avec la croissance du secteur tertiaire, des occupations de services et de gestion, les classes moyennes ont non seulement grossi leurs effectifs: elles ont développé des aspirations, toute une symbolique de la vie sociale qui contaminent désormais les autres classes au point d'en brouiller les frontières. Il se pourrait que ces classes moyennes, par leur insistance sur la qualité de la vie, le bien-être, l'individualisme, soient le creuset des nouvelles valeurs qui explique ce déclin des grandes idéologies, la crise des grandes institutions dont je parlais à l'instant.

Si les distinctions entre les anciennes classes sociales s'effilochent, nos sociétés n'en deviennent pas pour autant plus égalitaires. Par exemple, des chercheurs d'ici ont montré qu'il y a deux Québec: un Québec en croissance, qui réunit 54% de la population; l'autre, en état de désintégration, rassemble 46% de la population. À quoi il faudrait ajouter une série d'indices sur les exclus des valeurs que l'on croit communément courantes: je rappelle seulement, à titre d'exemple, qu'une personne sur quatre est un «analphabète fonctionnel», que 40 000 jeunes quittent l'école chaque année avant d'obtenir le certificat de secondaire V. Le cas du Québec n'est pas singulier: dans tous les pays d'Occident, des enquêtes, des livres nous révèlent que les marginaux du progrès se multiplient.

Les valeurs prédominantes des classes moyennes entravent la prise de conscience de ces nouvelles formes de l'inégalité. D'où le décalage entre les propos des pouvoirs et les problèmes nouveaux qui surgissent. Certes, on parle beaucoup des droits de la personne: mais on désigne ainsi le plus souvent des individus dépouillés abstraitement de leurs appartenances.

Oui, «l'allure du temps a changé». Cependant, la tâche demeure la même: dévoiler ce qui se cache sous les changements de surface, dénoncer les problèmes dissimulés sous la satisfaction du progrès. L'essoufflement des idéologies, la crise des grandes institutions sont en ce sens le phénomène le plus grave:

SECTION LA PROSPÉRITÉ

*Hommage à la mémoire
de GASTON BEAUDRY*

La population du Québec, redressement possible

Cette section de *L'Action Nationale* vous présente des études sur le problème démographique du Québec. Des démographes, des économistes et des hommes «ordinaires» analysent les faits et proposent des solutions à un problème national qui peut devenir tragique.

Nombre d'articles traitent du développement dont l'état de santé est étroitement lié à la croissance démographique. Si notre génération est incapable de redresser les tendances prévisibles, nos petits-enfants n'auront pas le choix: ils devront s'assimiler.

Textes publiés

La population

- *Dossier sur la situation présente et l'avenir prévisible de la population du Québec*, Équipe Jacques Henripin, mai 1988, p. 218-382
- *Une population vieillissante et menacée d'anémie*, Jacques Henripin, novembre 1988, p. 844-855

- *Viellissement et dépenses de l'État: deux nouvelles études*, Hervé Gauthier, février 1989, p. 176-185
- *Une société sans enfants est une société sans histoire*, Rosaire Morin, juin 1988, p. 395-432

La famille

- *Le problème de la dénatalité pose celui de la pauvreté de notre morale collective*, Jacques Grand'Maison, février 1989, p. 172-175
- *Les allocations pour enfants et la politique des naissances au Québec, principes directeurs et proposition concrète de réforme*, Pierre Fortin, décembre 1988, p. 931-951
- *La conciliation du travail et de la famille*, Marcel Laflamme, mars 1989.

Le développement

- *Le développement régional, une responsabilité locale*, Jean-Claude Guérard, janv. 1989, p. 78-94

Textes à paraître

La famille

- *Réflexions sur la famille québécoise*, Simon Langlois, mars 1989.
- *La politique familiale du gouvernement du Québec: planification, coordination, décentralisation*, Alain Laramée, avril 1989.
- *Les politiques familiales du gouvernement du Canada*, Jean-Paul L'Allier, juin 1989.

Les migrations

- *L'avenir des groupes ethniques au Québec*, Pierre Anctil, mai 1989.
- *Les migrations interprovinciales, évolution, causes, perspectives*, Marc Termote, juin 1989.
- *Les immigrants investisseurs vers les régions*, Jacques Proulx, avril 1989.

Le développement

- *Le plein emploi, coût du chômage et de l'aide sociale, assurance-travail*, Robert Laplante, mars 1989.
- *L'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté*, Jean-Pierre Lamoureux, mars 1989.



Disparaître?

par ROSAIRE MORIN

Les talents de Lise Payette et la plume de Jean-François Mercier ont réalisé un film fort intéressant. La projection de ce documentaire à la télévision, le dimanche, 12 février, a été plus utile au Québec que la diffusion des séries Dallas et Dynastie. Une telle émission devrait être reproduite à plusieurs reprises. Elle situe le problème démographique du Québec dans une réalité assez juste et en un langage vulgarisé que le bon peuple comprend.

Mes commentaires s'éloigneront de la critique négative de Jean-Claude Leclerc, dans *Le Devoir* du 14 février. Comme il lui arrive quelquefois, monsieur Leclerc a entendu ce qu'il voulait comprendre. Il devrait, pour reprendre son expression, refaire son devoir. Ses jugements sont sans appel. Ils ressemblent à ceux de la Cour suprême. Ils ne sont pas toujours justifiés. Leclerc invoque la «science-fiction» pour «faire peur au monde». Il «se serait attendu à plus de rigueur» «du manifeste alarmiste». La crainte de «refaire leurs devoirs». Là-dessus, j'oublie Leclerc. J'oublie aussi son patron, monsieur Lauzière. Ces deux hommes-là sont parfaits et universels. J'aimerais tant être comme eux. Heureusement, la Providence ne l'a pas voulu.

J'admets sans discussion que le titre «Disparaître?» est teinté de scepticisme... mais celles et ceux qui ont étudié le problème démographique sont vraiment inquiets et ils s'interrogent sur l'avenir démographique de la nation canadienne-française.

Oh! certes, certaines nuances manquaient. La faiblesse de la politique familiale au Québec n'a pas été suffisamment mise en

évidence. Le film aurait dû insister davantage sur la nécessité de baser notre capacité d'accueil sur la croissance de la natalité. L'évolution économique du Québec est un autre élément de base qui doit être utilisé pour quantifier le nombre d'immigrants à recruter. Le suicidaire multiculturalisme n'a pas été dénoncé avec assez de force. L'immigrant qui choisit le Québec doit accepter de vivre dans une société française où la culture deviendra québécoise avec l'interaction des communautés culturelles, mais où la langue française demeurera le dénominateur commun. Voilà pour mon commentaire. Mais le film est formidable, et voici ce que j'y ai vu et entendu.

Le déclin démographique

Pouvons-nous arrêter le déclin démographique, telle est la question fondamentale qui est sous-jacente dans le scénario. Le fond de scène est impressionnant. 150 000 Tremblay, ça se fête depuis toujours... Pour toujours? Ce n'est pas certain. «Tremblay, réveillons-nous... Nous sommes à la croisée des chemins entre la survie et l'extinction... À devenir universels, nous pouvons perdre notre identité.»

Mais disparaître, c'est bien loin de nos préoccupations... L'auteur explique. On ne s'est jamais senti aussi fort. Nous deviendrons maîtres chez nous, disait Jean Lesage. Le Québec est le bastion francophone de l'Amérique du Nord. Sa population est la plus jeune en Occident. Son niveau de revenu est le troisième du monde. Ses réalisations dépassent ses frontières. Le peuple a même rêvé de devenir un pays. Pourtant, le déclin est à nos portes...

Jean-François Mercier constate. Le nombre d'enfants diminue constamment. C'est la chute la plus rapide de tout l'Occident. Le Québec passe rapidement de la chaise haute à la chaise berçante. La population est un des peuples qui vieillira le plus rapidement. 20 pour cent des personnes âgées vivent sous le seuil de la pauvreté. L'économie québécoise n'est plus aussi prometteuse qu'elle l'était. En 1989, nos dépenses en éducation sont 30 fois plus élevées qu'en 1950 et les dépenses de santé ont été multipliées 67 fois en ces 40 dernières années. Ces changements de l'eau en vin ne se feront plus.

La politique familiale

Et l'information suit sur la politique familiale. La législation sociale de la France est brièvement illustrée. Les allocations familiales sont plus généreuses que les nôtres et elles ne sont pas imposables. Les garderies sont ouvertes toute la journée et un demi-tarif est consenti pour les familles de trois enfants. Le salaire est presque complet pendant les congés de maternité. L'école maternelle est ouverte toute la journée et elle accueille les jeunes dès l'âge de trois ans. En des conditions de vie favorables à la famille, la France est le pays de l'Occident le moins touché par la baisse de la fécondité qui se situe à 1,84 enfant par femme.

Le film souligne, chiffres à l'appui, que le système québécois est loin derrière les conditions offertes par la France. Une famille québécoise qui gagne 14 000\$ par année de plus qu'un couple français doit vivre avec 5 000\$ de moins, compte tenu des impôts et des frais de garderie.

La solution de l'immigration

La solution de l'immigration est alors longuement abordée. À Montréal se retrouvent 90 pour cent de tous les immigrants du Québec. On y compte 150 000 personnes des communautés visibles. C'est peu... et c'est beaucoup à la fois... En certains quartiers, ils forment déjà une majorité. Mais l'ennui, c'est le départ massif des immigrants qui nous quittent pour le Canada anglais. De 1966 à 1987, 506 000 nouveaux venus sont arrivés et 312 000 sont repartis.

Le film présente aussi des dangers d'un ordre différent. Là-dessus, des débats s'élèveront toujours. Ce qui a été vécu en Allemagne, en Angleterre, en France, à Miami et à Toronto est cité. La relation n'est pas inutile. La solution de l'immigration n'est pas un remède de tout repos. Les difficultés que d'autres pays ont connues peuvent être évitées si nous sommes assez intelligents pour en tenir compte. C'est, j'imagine, l'intention des auteurs du film. Avec eux, faisons route.

Pour rebâtir l'Allemagne dévastée, on a fait appel à l'immigrant travailleur. Si l'économie faiblissait, on invitait les nouveaux venus à retourner dans leur pays d'origine. Mais, un jour, l'immigrant a décidé de rester. Plus d'un million de Turcs ont

perdu le goût de la terre natale. L'Allemane compte aujourd'hui trois millions de chômeurs. De fortes tensions s'élèvent. Les Allemands sont si jaloux des immigrants que les portes du pays leur sont maintenant fermées.

L'Angleterre a connu une immigration massive des Antilles, des Indes et du Pakistan. Des chocs violents sont survenus et le pays fait face à un racisme grandissant. L'école est le champ de bataille de l'enjeu culturel. En certains milieux, les jeunes sont confrontés à l'étude de plusieurs langues dans un même semestre. Le besoin existe d'affirmer prédominante la culture britannique. Le système d'éducation est en pleine confusion. Les tenants du multiculturalisme entendent donner à tous la même éducation. Les oppositions naissent et personne n'avait prévu la violence qui explose, les batailles de rues et les conditions de vie des ghettos anglais. Depuis déjà plusieurs années, l'Angleterre a fermé ses portes à l'immigration. Elle reçoit trois fois moins d'immigrants que le Canada. Le seuil de la tolérance a été dépassé.

Le film montre aussi que la France n'a pas été épargnée. Les tensions raciales de Marseille, à titre d'exemple, font l'objet de plusieurs commentaires. La dernière vague des immigrants a fait déborder le verre. 13 pour cent de Nord-Africains y sont établis. Dans la rue, les Marseillais disent que les Arabes leur ont volé la ville. À la grandeur du pays, il n'y a pas que le Front national qui parle du danger de voir la France devenir une république islamique. L'islam est déjà la deuxième religion de la France. Le pays a pratiquement fermé ses portes à l'immigration et on prend maintenant la précaution de ne pas grouper les immigrants, afin de leur permettre de mieux s'intégrer.

Miami devient une ville espagnole avec la venue massive des Cubains qui y ont amené la prospérité. Mais des Américains disent avoir perdu la ville. Pour eux, elle est devenue le centre de l'Amérique du Sud. À Miami, il faut savoir l'espagnol. L'influence de cette langue est devenue si grande que l'État de la Floride a décrété que l'anglais était la langue officielle.

Monsieur Leclerc ironise avec facilité. «Seul Toronto aurait découvert l'art de prospérer avec des immigrants propres, anglicisés et ambitieux.» Je lui retourne la balle. «On reste abasourdi

devant pareils simplismes.» Certes, le film aurait pu présenter d'autres modèles d'intégration. Mais Toronto présente l'image d'une ville qui a su imposer son style à l'immigrant, et non l'inverse. À titre d'exemple, les 156 000 Chinois que l'on y retrouve s'assimilent en public à la culture anglaise, et c'est en privé qu'ils protègent leur culture et leur langue. Il en est ainsi de toutes les communautés. Même si chacune a son village, tous les immigrants sont torontois et parlent l'anglais. À Toronto, l'immigration = money.

Face à l'immigration

Le film signale avec raison que le Québec vit dangereusement, face à l'immigration. Même si nous n'avons pas de passé raciste meurtrier, nous ne sommes pas immunisés contre cette maladie. Si des communautés culturelles comme l'Allemagne, l'Angleterre, la France et Miami se sentent menacées, n'est-ce pas qu'une petite communauté comme la nôtre peut craindre de disparaître?

Le refus d'accueil d'autres pays et le renom même du Canada font que nous sommes l'une des contrées les plus intéressantes. Les immigrés nous choisissent. Le Québec héberge 35 000 réfugiés. Il a été ému par les misères de ces personnes. Aujourd'hui, certains indices présagent certains dangers. Il suffit d'entendre les réclamations qui naissent. Elles sont pour la plupart justifiées. La discrimination raciale dans le travail, le taxi, le logement et la fonction publique n'a pas de raison d'être. Mais la façon de réclamer et de protester inquiète assez souvent. Et nous en sommes au début de nos surprises.

L'auteur rappelle que certains quartiers appartiennent déjà aux immigrants. Les leçons recueillies en d'autres pays devraient nous inciter à éviter l'erreur de la concentration des immigrants d'une même culture en un même milieu. Si de grandes cultures se sentent menacées, le Québec peut devenir Marseille. Ça pourrait et ça devrait arriver, si nous laissons des ghettos s'établir. Déjà, certaines personnes commencent à penser que les immigrants prennent nos emplois. C'est le début du seuil de l'intolérance.

N'oublions pas, dit le père Julien Harvey dans le film, que nous sommes une minorité et que nous avons toujours survécu

dans la lutte. À ce jour, les Québécois ont voulu faire de l'immigration un geste humain, cordial et libre. Mais les immigrants, affirme un autre intervenant, peuvent prendre une place qui est encore la nôtre. Ils peuvent décider ce que sera le Québec de demain et quelle sera la langue du Québec.

La langue française est le dénominateur commun

L'auteur, Jean-François Mercier, affirme que le problème de la langue est un problème de survie. Au Québec, l'anglais est encore la langue qui attire le plus et l'immigrant la préfère, si elle accorde les meilleures conditions de vie. De fait, la bataille du français n'est pas encore gagnée et la vraie bataille se gagnera ou se perdra à l'école. À Montréal, 40 pour cent des étudiants des écoles secondaires et polyvalentes proviennent des communautés culturelles. Dans certaines écoles, on réclame le multiculturalisme.

Le scénario relève aussi les tensions linguistiques soulevées par la Loi 69 de monsieur Bertrand et par les Lois 22 et 178 de monsieur Bourassa. Le 18 décembre 1988, une marche a débuté à l'intérieur de chacun avec le ralliement du Centre Paul-Sauvé. Vigneault a même dit qu'on est imbécile, si on ne s'imagine pas qu'un jour on peut ne plus parler français au Québec. Les immigrants ne nous aideront sûrement pas à nous sauver. Ils arrivent ici dans un univers multiculturel..., alors qu'il faut commencer par être quelqu'un avant d'être tout le monde, poursuit notre célèbre chansonnier. Il me reste un pays à prédire, un pays à faire... un pays à comprendre... un pays à changer, un pays à bâtir, chantera-t-il.

À la croisée des chemins

Bref, le film montre que le Québec est à la croisée des chemins. Il peut aller d'un côté ou de l'autre. Le passage de Confucius au sirop d'érable n'est pas garanti. Pour qu'il le soit, tout immigrant doit accepter les valeurs qui sont les nôtres. Des intérêts communs qui ne sont pas seulement économiques peuvent seuls construire un pays en français, avec une population de vieilles racines qui a la goût de rester chez elle, tout en vivant ses valeurs à l'échelle universelle.

Les Tremblay de l'an 2000 ont bien des chances de changer encore, et la nation aussi. Tous ces changements ne semblent pas nous préoccuper. Les femmes d'aujourd'hui peuvent-elles se remettre à faire des enfants? Ce n'est pas demain qu'elles vont avoir envie de battre des records dans ce domaine, dit Lise Payette. Aussi, faut-il que le Québec se mobilise et qu'il présente des conditions familiales idéales, s'il veut briller dans le firmament de l'Occident. Tel est ce que j'ai vu et entendu le dimanche, 12 janvier, à Radio-Canada. Monsieur Leclerc et moi, nous avons regardé le même film, mais avec des lunettes différentes. L'un est presbyte; l'autre est myope.



Le bilan du fédéralisme

La Société Nationale des Québécois Richelieu-Yamaska a publié récemment un document de plus de 300 pages qui démontre à sa façon ce que le Québec est devenu au lendemain du référendum. Pour éviter d'être taxé de partisan, ce document a été constitué de divers articles de journaux et de périodiques. Différents intervenants, issus des milieux politiques et journalistiques, ainsi que certains analystes financiers précisent concrètement, chacun dans son secteur, comment le Québec demeure toujours un éternel perdant dans le système fédéraliste canadien.

Ce document qui couvre près de huit années, ainsi que les quatre gouvernements qui se sont succédé durant cette période, tant à Ottawa qu'à Québec, fait l'éloquente démonstration que ce ne sont pas les individus qui sont vraiment en cause, mais bien le système lui-même.

Les auteurs sont bien conscients que ce document n'est pas exhaustif, mais ils entendent le mettre à jour et le rééditer annuellement.

On peut se procurer cette publication, au coût de six dollars, en s'adressant à la Société Nationale des Québécois Richelieu-Yamaska, 1745 Girouard ouest, Saint-Hyacinthe, J2S 3A2, tél. 773-8535.



Hydro-Québec et l'environnement



L'environnement est un bien collectif que les êtres humains se doivent d'utiliser, de transformer, d'aménager et

de gérer de manière concertée afin d'en assurer la protection, la mise en valeur et la pérennité.

L'ÉLECTRIFICACITÉ





La Québécoise
Promutuel-vie

PROMUTUEL

UNE COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE
PLEINE DE PROMESSES

7 SOCIÉTÉS NATIONALES DES QUÉBÉCOIS
S'UNISSENT À
42 SOCIÉTÉS MUTUELLES D'ASSURANCE GÉNÉRALE
POUR CONSTITUER UN IMPORTANT RÉSEAU DE
DISTRIBUTION DE PRODUITS D'ASSURANCE-VIE
AU SERVICE DU QUÉBEC ET DES QUÉBÉCOIS



POUR LA COLLECTIVITÉ
LA QUÉBÉCOISE PROMUTUEL-VIE

JULES FUGÈRE
PRÉSIDENT

RENÉ DAIGNEAULT
DIRECTEUR GÉNÉRAL

134, RUE SAINT-CHARLES
SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU
(QUÉBEC) J3B 2C3

**Avec
les hommages
de**



**Assurance-vie
Desjardins**

**SOCIÉTÉ NATIONALE
D'ASSURANCE**

425, boulevard de Maisonneuve ouest
bureau 1500, Montréal H3A 3G5

288-8711

HOMMAGE
de la
SOCIÉTÉ
SAINT-JEAN-BAPTISTE
du Centre du Québec

HOMMAGE
de la
SOCIÉTÉ
SAINT-JEAN-BAPTISTE
de Montréal



GROUPE T.C.G.
(Québec) Inc.



MONTREAL (514) 334-7230
TELEX 05-825693
TÉLÉCOPIE (514) 334-5070

JOHN MEUNIER INC.
6290, PÉRINAULT,
MONTREAL, QUÉ. H4K 1K5



Avec les hommages
du Mouvement National des Québécois
et de ses sociétés affiliées

515, rue Viger est
bureau 440
Montréal H2L 2P2
(514) 284-2522

CLAUDE-PIERRE VIGEANT
traducteur et publiciste

604, rue Waterloo
London — Ontario
N6B 2R3

**Photocomposition
et montage:**

Atelier LHR
514-659-9712

Téléphone: 418-658-9966
Télex: 051-31726
Télécopieur: 658-6100

GUY BERTRAND

AVOCAT

**Tremblay, Bertrand, Bois, Mignault,
Duperrey et Lemay**
1195, avenue Lavigerie, bureau 200
Sainte-Foy (Québec) G1V 4N3

REVUE D'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE

fondée en 1947
par Lionel Groulx

4 forts numéros
par année

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM

ADRESSE

	CANADA	AUTRES PAYS
Individus	40,00\$	44,00\$
Étudiants (avec pièce justificative)	20,00	24,00
Abonnement de soutien	60,00	64,00
Institutions	40,00	44,00

REVUE D'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE,
261 avenue Bloomfield, Montréal, Qué.
H2V 3R6
Tél.: 271-4759

relations

*Le magazine québécois de
l'actualité sociale, politique et
religieuse.*

Notre monde est trop malin, disait
l'économiste Schumacher, il ne pourra
pas survivre sans sagesse.

Dans un monde fébrile et désenchanté,
le souci de la justice et l'expérience de
la foi chrétienne ne sont plus un luxe,
mais un guide de survie.

Chaque mois, l'équipe de Relations
vous invite à dépasser l'anecdote pour
questionner notre culture, analyser
notre société, interpeller notre Église.

ABONNEMENT

1 an (10 nos): 16,00\$
à l'étranger: 20,00\$

RELATIONS

8100, boul. Saint Laurent
Montréal (Québec)
H2P 2L9

La Ligue d'Action Nationale

Président honoraire: François-Albert Angers

Président:

Delmas Lévesque

Directeurs:

Richard ARÈS

Jean GENEST

Thérèse BARON

Jacques HOULE

Vice-

présidents:

René Blanchard

Denis Monière

André BEAUCHAMP

Paul-A. BOUCHER

Jacques BOULAY

Guy BOUTHILLIER

Michel BROCHU

Louise C.-BROCHU

Marcel CHAPUT

Jean-Charles

CLAVEAU

Claude DUGUAY

Pierre DUPUIS

Philippe GÉLINAS

Marcel LAFLAMME

Jean-Marc LÉGER

Georges MEYERS

Jacques-Yvan MORIN

Anna L-NORMAND

Jean-Marcel PAQUETTE

Roméo PAQUETTE

Charles POIRIER

Juliette RÉMILLARD

Gilles RHÉAUME

Jean-Jacques ROY

André THIBAUDEAU

L'Action Nationale

Revue d'information nationale, dont les origines remontent à 1917, *l'Action Nationale* est la plus ancienne publication nationaliste du Québec.

Fondation Esdras-Minville

Créée en 1975, la Fondation Esdras-Minville recueille des fonds destinés à des activités nationales, notamment en assurant la permanence de la publication de *l'Action Nationale*.

Éditions de l'Action Nationale

Par son service d'éditions, *l'Action Nationale* permet la publication et la diffusion d'ouvrages traitant de questions nationales.

82, rue Sherbrooke ouest

Montréal H2X 1X3

(514) 845-8533
